

NOUVEAU
JOURNAL HELVETIQUE,

OU

ANNALES

LITTÉRAIRES ET POLITIQUES
DE L'EUROPE ET PRINCIPA-
LEMENT DE LA SUISSE,

DÉDIÉES AU ROI.

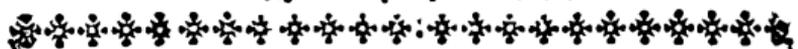
AVRIL. 1770.



NEUCHÂTEL

DE L'IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ
TYPOGRAPHIQUE.

MD CGLXX,



A V I S

DES EDITEURS.

LES EDITEURS du NOUVEAU JOURNAL HELVETIQUE, entreprenant de rappeler cet ouvrage à sa véritable destination, se proposent un but digne de Gens de Lettres & de bons Citoyens. Ils ont cru bien mériter de la Patrie, en faisant connoître les ouvrages des Auteurs nationaux qui méritent de l'être, & en répandant par-tout où leur Journal aura des lecteurs, le goût des lettres & l'amour de la vertu. Ils ont la satisfaction de voir que leur entreprise excite l'attention des vrais patriotes, & ils se croient autorisés à solliciter de nouveau les directions & les secours de tous ceux, dont les lumières & les talens peuvent contribuer à la perfection de cet ouvrage. Quoique ce qu'ils ont publié jusques ici soit encore fort au-dessous du point qu'ils se proposent d'atteindre, le Public éclairé peut juger de leurs intentions & apprécier leurs efforts. Ils se flattent que le nombre des Souscrivans les mettra à même de fournir aux frais considérables qu'exige cette entreprise. Ils invitent tous les Amateurs à s'abonner, pour cette année, chez les principaux Libraires de chaque Ville, qui sont

chargés de recueillir les souscriptions. On payera comptant, contre une reconnaissance des Libraires, L. 5 de Suisse, ou L. 7. 10 sols de France par année, non compris le port.

On vient de le régler de la manière la moins onéreuse pour les abonnés, en convenant avec Mrs. les Directeurs des Postes de Suisse que chaque volume de ce Journal ne payera par la poste que comme une lettre simple. Ceux qui seront expédiés par le Coche coûteront de Neuchâtel à Bâle & à Zurich 6 xr. la liv. pesant, & à Genève & sur la route 4 xr; ce qui ne fait guères que 2 baches par année pour chaque abonné.

On peut souscrire à

Arau, chez MM. WYDLER, Direct. des Postes.

Bâle DIENAST, à l'Office des Post.
FLICK, Libraire.

Berne SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE.
H. ROESCH, Distrib. des Gaz.

Bienne KOHLI, Direct. des Postes.

Cologne MITTELBACH, Offic. des Post.

Fleurier BOVET, Justicier.

Gènes Ch. Fr. BRANDT, Négoc.
ROSSIER, Libraire.

Genève DUVILARD-SCHERER, Libr.

La Haye } P. GOSE, Junior, &
D. PINNET, Libraires
de S. A. S. Mgr. le Prince
STATTHOUDER.

Messieurs

- Lausanne* . . . HEUBACH & COMP. Libr.
 MEGROZ, Direct. des Postes.
 MARTIN, Libraire.
- Lentzbourg* . . STRAUSS, Direct. des Postes.
- Lyon* BERTHOUD, Libraire.
- Le Locle* S. GIRARDET, Libraire.
- Lucerne* GÖLDLIN, au Cheval blanc.
 BALTHASAR, Direct. des Post.
- Milan* GIUSEPPE GALEAZZI, Libr.
- Montbéliard* . . TITTOT, Direct. des Postes.
- Morat* NICOLET, à la Rive.
- Morges* MONOD, Direct. des Postes.
 SCHNELL, Libraire.
- Moudon* BESANÇON, Direct. des Post.
- Neuchâtel* . . . S. FAUCHE, Libraire.
- Nion* AMIET, Direct. des Postes.
- Pontarlier* . . . JUNET, Direct. des Postes.
- Rolle* BOYER, Direct. des Postes.
- Shaffhausen* . . { ZIEGLER, Directeur de
 l'Impr. & l'Of. des Postes.
- St. Gall* ZOLLICOFFER, Dir. des Post.
- Strasbourg* . . . BAUER, Libraire.
- Turin* POLLIN & VERNEY, Di-
 recteurs des Postes.
- Vevey* { REYBAZ, Direct. des Post.
 CHENEVIE', Libraire.
 BUSINAT, Libraire.
- Yverdon* DUPUGET, Libraire.
- DUCROT, Direct. des Postes.
- Zurich* HESS, Directeur des Postes.



NOUVEAU
JOURNAL HELVETIQUE.

A V R I L 1770.

I. PARTIE.

ANNALES LITTÉRAIRES
DE LA SUISSE.

I. *ESSAI sur les maladies des gens du monde, par M. TISSOT, D. M. de la S. R. de LONDRES, de l'Acad. Méd. Phys. de BALE, de la S. Oec. de BERNE & de la S. de Phys. exp. de ROTTERDAM. LAUSANNE, chez GRASSET 1770. 212 p. 8°.*

ON a écrit sur la santé du Peuple & M. TISSOT lui même a publié sur ce sujet un ouvrage digne de sa réputation: RAMMAZZINI a donné un

418 JOURNAL HELVÉTIQUE

excellent traité sur les maladies des Artisans. PRINGLE, Van SVIETEN, MONRO, BROKLESBY & d'autres, ont travaillé sur la santé des soldats: KOCKBURN, LIND, POISSONNIER se sont occupés de celle des gens de mer: une foule d'auteurs, parmi lesquels M. TRISSOT tient encore un rang distingué, ont tracé aux gens de Lettres un tableau effrayant des maux attachés à leur vocation. On a beaucoup écrit sur la santé des hommes de tous les états, excepté sur celle des gens du monde. Sans doute qu'on a jugé qu'il étoit inutile de leur donner des règles générales, puisqu'ils étoient à portée des secours. Peut-être a-t-on craint de les trouver peu dociles. Ils voudroient être guéris, pendant qu'ils travaillent à ruiner leur santé, & après avoir tout fait pour se rendre malades, ils ne veulent rien faire pour se rétablir. Ce seroit leur rendre un service important, si l'on pouvoit leur montrer l'impossibilité de cet arrangement chimérique. L'ouvrage que M. T. publie aujourd'hui étoit nécessaire. Sans entrer dans de long détails de diète, sans donner des traités complets sur chaque maladie, il s'est proposé de présenter un tableau général des erreurs de régime & des maux qui en sont la suite. Parcourrons rapidement son ouvrage. Il

contient des vérités propres à frapper les personnes le plus dissipées. Les observations d'un médecin célèbre peuvent avoir plus de force que les discours éloquens des prédicateurs.

ON se porte bien, lorsque toutes les fonctions se font avec régularité, avec aisance & sans aucun sentiment incommode. On jouit d'une *santé ferme*, lorsqu'elle est peu susceptible de dérangemens. On est *délicat*, lorsqu'on est dérangé par les variations des *alimens*, de l'*air*, des *passions*, du mouvement & du repos, du sommeil & de la veille, des sécrétions & de exorétions. On est *valitudinaire*, lorsque les fonctions se font avec peu de régularité; qu'elles se dérangent fréquemment sans qu'il soit possible d'en assigner la cause. Dans cet état, un jour de santé est acheté par plusieurs mois de langueur. On souffre un malaise universel, sans pouvoir caractériser son mal. Chez les *gens du monde*, cet état est beaucoup plus commun; ils sont sujets à plusieurs maladies qui semblent leur être propres.

TROIS choses sont nécessaires pour avoir une *santé ferme*. La première est une *fibrc forte*, qui donnant une action suffisante à tous les vaisseaux & à tous les viscères entretient la régularité dans les fonctions. La seconde, c'est une *transpiration*

égale ; la troisième, c'est la *fermeté des nerfs*, qui rendent à l'organe du sentiment les impressions des objets extérieurs, telles qu'elles sont, & qui ne bouleversent point tout le corps pour une cause très légère. Le laboureur endurci au travail réunit ces avantages. A mesure qu'on s'éloigne de cet heureux état, qui est celui de la nature, la santé semble diminuer par degrés. L'éloignement est le plus grand possible, chez tous ceux qui n'ayant point de vocation fixe, remplissent tous leurs momens par des plaisirs factices, opposés aux usages naturels & dont la bisarrerie fait tout le mérite. La plus grande partie de leurs maladies sont inconnues aux villageois ; celles qui leur sont communes ont des caractères, qui les distinguent absolument & qui les rendent bien plus fâcheuses. Pour assigner les causes de cette différence, examinons l'usage de ces choses qui contribuent le plus aux variétés du tempéramment & de la santé.

Au village, le pain le plus grossier, le potage le plus maigre, le lait écrémé, le petit lait, le fromage frais, ou maigre, les légumes les moins savoureux, rarement de la viande de boucherie, quelquefois du lard ; voilà les alimens ordinaires : la boisson commune c'est de l'eau. A la ville, la table du riche ne connoit presque aucun de ces mets.

Les viandes les plus succulentes, les gibiers du plus haut goût, les poissons les plus délicats, les aromates, la volaille, les œufs, les légumes les plus savoureux, les confitures, les sucreries, les pâtisseries, les fritures, les vins les plus violens, l'eau de vie masquée sous les formes les plus agréables; le café, le thé, le chocolat; voilà le régime des gens du monde. Que d'agrémens réunis, mais aussi que de maux! L'homme du monde, dont le goût est flatté par tant de choses délicieuses, en prend au delà du besoin & souffre les maladies que produit la trop grande quantité. Le chile, composé d'une bouillie âcre & nourrissante, porte l'agitation dans les vaisseaux, & la fièvre qu'il occasionne, se renouvelant tous les jours, affoiblit tous les organes, le désordre s'établit dans toute l'économie animale. Le moment d'un nouveau repas arrive; on se met à table sans besoin. L'odeur, la variété des mets invite à manger; on en essaie un grand nombre, on mange de quelques-uns. La réunion de tant de choses empêche la digestion. Delà un long séjour dans l'estomac, une corruption plutôt qu'une digestion, une irritation continuelle. L'irritation produite par le sel, le levain, les liqueurs fermentées est regardée comme une des causes du

raccourcissement de la vie humaine, tout ce qui hâte les battemens du cœur fait qu'il battra moins long-tems ; mais quelle comparaison à faire, entre l'usage qu'en fait le laboureur & celui des mets & des boissons que l'on voit aujourd'hui sur les tables bien servies ?

1. SI l'on passe à l'examen de l'air, tout l'avantage paroît être en faveur des gens du monde. Des appartemens vastes, exhaussés, souvent aérés, toujours très propres valent mieux, ce semble, que les petites chambres du paysan. Mais celui-ci habite peu la maison. Il respire le grand air bien meilleur que celui des villes. Levé & couché avec le soleil, il jouit des avantages que cet astre donne à l'atmosphère. L'air du matin porte dans ses poumons une force dont il se ressent toute la journée. Que le genre de vie est différent dans les villes ! Enfermé dans un appartement, dont il ne sort que pour passer dans un carrosse, où il n'y a d'air que ce qu'il en faut pour ne pas étouffer, l'homme du monde craint de s'exposer à l'air agité, nécessaire à tous les corps.

RIEN n'aide autant la circulation que l'exercice. Quel avantage n'a pas à cet égard le laboureur ? Il jouit de tous les bénéfices d'un mouvement continuel &

assez égal, tandis que l'autre est la victime des maux qu'entraîne l'inaction & de ceux qui sont l'effet d'une agitation violente & inégale, comme d'une chasse forcée, de la danse, d'une course vive, ou d'autres mouvemens violens.

LES passions ont sur la santé une influence bien marquée. Trop fortes, elles usent, elles tuent quelquefois sur le champ; tristes, elles détruisent l'économie animale & produisent les maladies de langueur. Ici encore quelle différence ! l'ambition, l'orgueil, la cupidité tiennent l'ame de l'homme du monde dans une agitation perpétuelle. Que de revers, de mortifications, de colères, de dépit qui empoisonent sa vie ! & ce qui en aggrave le danger, c'est la nécessité de se contraindre. *Néron*, *Valentinien*, *Venceslas*, Roi de Bohême, périrent dans un accès de colère. *Adraste* mourut en apprenant la mort de son fils. La nouvelle du trépas du Prince noir tua *Edouard III*, son père. *Antigone Epiphane* ne soutint pas la honte d'une défaite. La joie même a ses martyrs ; & qui pourroit compter ceux de l'ambition frustrée, ou de la vanité humiliée ? On ne voit pas tous les jours des exemples de ces passions excessives ; mais on en voit assez pour connaître leur force & leurs trop funestes effets.

LES passions influent particulièrement sur le sommeil ; sa juste longueur, sa régularité & sa tranquillité sont l'un des plus fermes appuis de la santé. L'homme du monde agité par les affaires, les projets, les plaisirs, les chagrins, échauffé par les excès se couche avec un pouls agité ; l'inquiétude, le malaise le suivent dans les bras du repos. Au lieu du bien-être que le laboureur éprouve à son réveil, le riche & brillant citadin se lève avec l'abattement, l'ennui, la mauvaise humeur. Chaque nuit prend un peu sur sa santé & fortifie le germe de quelque maladie.

LA sécrétion consiste dans la séparation de quelques humeurs particulières, dans des organes destinés à cela, d'où elles sont portées dans d'autres endroits, où elles sont utiles. C'est ainsi que la séparation de la salive se fait dans les glandes qui entourent la bouche. — Les excréments emportent le superflu des alimens, par la transpiration, les urines & les selles.

LES alimens âcres, les boissons échauffantes dérangent absolument la sécrétion de ces sucs, qui se préparent dans l'estomac pour servir aux digestions : Ils épaississent la bile, donnent des constipations, entretiennent une petite fièvre. L'inaction pro-

duit à la longue des effets très semblables ; mais les passions , sont surtout funestes. Les chagrins , l'ennui , l'inquiétude , l'envie , détruisent les digestions. Le sommeil disparaît , la santé se perd & la porte est ouverte à toutes les maladies chroniques. . . L'on peut ranger sous l'article des excré- tions les plaisirs de l'amour ; & ici tout l'avantage reste encore à l'homme de la nature. Accoutumé à une action conti- nue , à l'abri des lectures dangereuses , éloigné de tant d'objets de séduction , il n'écoute que la voix de la simple nature. L'imagination ajoute peu à l'impétuosité des desirs. Le plaisir renfermé dans les bornes du nécessaire , contribue à sa santé , au lieu de l'affoiblir. Mais chez le jeune homme de la ville , les débauches dévan- çant l'âge de la force ruinent son tempé- rament avant même qu'il soit formé. . . Les habillemens nuisent aussi aux gens du monde. Ligatures étroites des pieds , liga- tures sous le jarret , au bas ventre , sous les aisselles , au col , au poignet. On fait com- bien les corps baleinés ont détruit de tailles & de fantés. Un autre inconvénient c'est que les parties , qu'il seroit le plus impor- tant de couvrir , le sont le moins. Les fem- mes ont la poitrine alternativement nue ou trop couverte. Les hommes ne laissent

d'accès à l'air que précisément sur le milieu du corps. Les pores de la tête fermées par un mastic gras & farineux ; quelquefois ceux du visage couverts par des pomades chargées de particules nuisibles retiennent la transpiration, qui reflue sur les organes voisins & produit plusieurs maux. La tête inégalement couverte a aussi ses dangers. L'usage fréquent des éventails arrête la transpiration du visage ; il peut-être le cause de beaucoup de maux de yeux, de nez & de dents, de beaucoup d'éruptions dartreuses. La sécrétion du lait est encore une des causes des maladies des femmes du monde. Si elles ne nourrissent pas, le lait s'épanchant occasionne une infinité de maux. Si elles nourrissent sans les soins qu'exige ce nouvel état, elles s'épuisent & tombent dans des maux de nerfs. . . L'abus du tabac, l'usage des odeurs, qui est une branche du luxe des toilettes, irrite le genre nerveux & produit beaucoup de maux.

TELLES sont les principales différences, qu'il y a entre la façon de vivre de l'homme du monde & du laboureur ; combien de maladies résultent de l'action continuée de ces différentes causes ? Dès qu'elles ont agi sur une première génération, les enfans qui en naissent sont plus foibles, la mollesse qui préside à leur éducation aug-

mênte d'age en age les progrès d'un mal si dangereux. Par un abus funeste, on mine la santé de l'homme du monde, dès le moment qu'il voit le jour, il est de bonne heure exposé aux infirmités, qui produisent plusieurs maladies. M. TISSOT parcourt les plus ordinaires. La première est une extrême sensibilité à toutes les impressions de l'atmosphère. L'homme foible, au fond de son alcôve, est sûr que c'est le vent du nord qui règne, tandis que son fermier, qui a déjà été plusieurs heures en plein air, a de la peine à en décider. On se rappelle que le Chancelier de CHIVERNI prédit que si le Duc de GUISE irritoit l'esprit d'HENRI III pendant la gelée, qui le rendoit presque furieux, il le feroit expédier sans forme de procès. . . Les migraines, qui sont la suite d'un vice dans l'estomac ou dans les nerfs, sont très fréquentes chez les gens du monde, & lorsqu'elles viennent à cesser, elles produisent des maux plus fâcheux encore. . . Une grande sensibilité dans les yeux, des douleurs dans le fond du globe, une impossibilité de s'appliquer à aucune lecture suivie, sont encore les suites de ce principe d'échauffement, augmenté peut être par la clarté des appartemens & par la fumée des bougies. . . Un autre effet peu considéra-

ble si l'on n'y faisoit aucune attention, c'est les boutons qui viennent au visage. Ils sont produits par l'acreté des humeurs & par l'irrégularité de la transpiration. Delà cette multitude de maladies dartreuses, qui sont bien plus fréquentes parmi le grand monde. . . La goute est une maladie réservée aux gens qui se livrent aux excès de la table, aux plaisirs de l'amour, aux veilles, à toutes les passions. Elle passe des pères qui l'ont méritée aux enfans innocens. Régulière, elle fait souffrir de douleurs aiguës qui font sentir le tort qu'on a eu de la provoquer. Mais quand elle erre dans la masse des humeurs, quand elle irrite successivement différentes parties internes & externes, elle prive de tout bien-être & par là même de tout plaisir. . . Le poumon irrité par cette disposition inflammatoire de la masse du sang fait ressentir aux gens du monde des toux, des oppressions, des astmes, des chaleurs de poitrine. Si la transpiration arrêtée vient à refluer sur le poumon, c'est ce qu'on appelle un cathare, ou un rhume. Delà encore les *tubercules*, petites humeurs, qui naissent dans le poumon & qui viennent surtout des mets succulens, des vins violens, des liqueurs fortes & de l'abus des femmes. . . Les fonctions de l'estomac sont aussi dérangées par

le

le genre de vie qui caractérise la bonne compagnie. Delà le dégoût, la mauvaise bouche, les maux de cœur, les aigreurs, les crampes, les vomissemens, la soif, la sécheresse de gorge. Les fonctions des intestins ne souffrent pas moins de tous ces désordres. On se plaint fréquemment à la ville d'un mal-aise dans les entrailles, de la constipation, des vents, des coliques & surtout des hémorrhoides. — Les obstructions des viscères sont l'effet des passions & du repos. La bile croupissant dans ses canaux, faute d'avoir pu se séparer, s'y épaisfit, s'y durcit même, & occasionne ces coliques bilieuses atroces, qui rendent la vie malheureuse, & en abrègent la durée. Le *pylore* est le passage de l'estomac aux intestins & M. T. observe que l'obstruction de ce viscère devient plus commune. . . .

Les maux de nerfs sont plus évidemment l'effet du régime & des mœurs des gens du monde. Il n'est pas possible d'assigner le nombre possible des symptomes nerveux; mais on peut réduire les maladies de nerfs à ces trois classes: la paralysie, ou la cessation d'action; le spasme, ou l'action trop forte & trop continuée sur une partie; la mobilité, ou la sensibilité si grande, que la réaction des nerfs est toujours plus que proportionnée à l'action des objets exté-

F f

rieurs. C'est ce qui rend la vie amère à tant de gens à qui tout rit. Ce que leur voisin n'apperçoit pas même, les affecte fortement. Dans le moral, tout ce qui ne les flatte pas les déchire; tout ce qui les entoure les chagrine & en est chagriné; leurs volontés, leurs goûts aussi peu stables que leurs nerfs, varient quelquefois d'un moment à l'autre. Craignant tout, ne jouissant de rien avec tranquillité, leur vie se passe en terreurs inutiles & en desirs insensés. Les femmes du monde sont plus particulièrement sujettes à certaines maladies, que l'on ne voit dans les campagnes que très rarement. L'Auteur entre là dessus dans des détails infiniment utiles, mais qui ne sont pas de ce lieu. D'ailleurs, c'est assez nous appesantir sur les maux, il est tems d'en chercher les remèdes.

M. TISSOT ne pense point à une réforme devenue impossible, & qu'il seroit par là-même ridicule de proposer. Il n'invite point les gens du monde à vivre comme les sauvages, qui ne ressemblent guères à ces portraits de fantaisie tracés par des Auteurs qui vouloient humilier l'homme civilisé en embellissant l'homme sauvage. Il ne veut pas même les rappeler à la vie du laboureur, quoiqu'il la croie plus heureuse dans le fait que celle de l'homme du monde.

Celui-ci a toujours deux classes de plaisirs bien vifs, qui lui sont propres, la culture de l'esprit & l'exercice du sentiment. S'il en profite peu, c'est qu'il a construit si mal-adroitement l'édifice de son bonheur, qu'il est devenu la fabrique de ses peines. . . Qu'il seroit heureux, s'il savoit jouir de ce qui est en sa puissance! Les grandes qualités, les sublimes vertus, les agrémens de la société, les charmes de l'esprit & de la figure devroient être son partage, mais tout est détruit par une mauvaise santé.

Il a tout, il a l'art de plaire,

Mais il n'a rien s'il ne digère. M. de V.

LA raison même devient inutile quand on se porte mal.

*Eh! dans un corps mal sain qu'importe la
raison?*

C'est un cocher adroit assis sur le timon

*D'un char tout fracassé, sans soupente & sans
roues;*

C'est un pilote expert sur un vaisseau sans proue,

*Dans un homme souffrant, l'esprit n'a point
d'essor,*

Le mal, le mal l'enchaîne . . .

UN changement qu'il faudroit pouvoir faire goûter aux gens du monde, c'est de se soustraire à toutes ces causes qui tuent sans augmenter le bonheur, c'est de distinguer du vrai plaisir tout ce qui n'est qu'abus & que mode. Les plaisirs entrent dans l'ordre éternel des choses ; ils supposent certaines conditions dans l'objet qui les goûte & dans celui qui les procure ; ces conditions ne sont point arbitraires, l'imagination ne sauroit les créer, & l'homme le plus passionné pour les plaisirs ne sauroit mieux réussir à augmenter les siens, qu'en renonçant à tous ceux qui ne portent pas l'empreinte de la nature. . . . On ne propose point à l'homme établi dans une ville, où il a des devoirs à remplir, d'aller vivre à la campagne ; mais il faut l'inviter à ne pas s'imaginer que le grand air lui est nuisible, à ne pas se dispenser de tout ce qui ne fait pas sur lui une impression agréable. Il n'est pas nécessaire pour se bien porter de se coucher avec le soleil ; mais il faudroit que l'homme du monde ne crût pas qu'il ne peu têtre heureux, qu'en bouleversant l'ordre de la nature. Cette habitude, qui le prive de la jouissance d'un air pur, qui le réduit à l'air étouffé d'une alcove pendant la plus grande partie du jour, & le réduit à ne respirer pendant la

nuit que l'air corrompu de ces appartemens remplis de monde & de bougies, est nécessairement funeste à sa santé. L'air des villes, plus épais que celui de la campagne, rend nécessaires des alimens plus savoureux & moins pesans que ceux du robuste laboureur; mais, entre les alimens grossiers du manoeuvre & la cuisine desséchante de citadin, il y a un juste milieu, qui réunit la légèreté, la délicatesse & le goût agréable. . . Les passions sont nécessaires à l'homme, le politique s'en sert, le moraliste les règle, le médecin tâche d'en corriger les sinistres effets; malheureusement cela est bien difficile. On n'éteint point un incendie au milieu de l'orage; mais il sera moins violent, s'il y a moins de matières grasses & séches. Il en est de même de l'homme agité par les passions; il en sera moins affecté, si sa santé est robuste, si sa fibre forte, ses humeurs douces, ses nerfs fermes. On peut dire même qu'il en éprouvera moins, & qu'elles seront pour lui moins dangereuses. L'homme qui vit au sein des villes occupé de soins importants, ne peut pas se donner autant de mouvement que celui qui vit à la campagne; mais ce qu'on a de la peine à comprendre, c'est que tant de gens complètement desœuvrés soient parvenus à ce degré

d'indolence, qui les fait renoncer à toute espèce d'exercice. Toutes les personnes qui ont le loisir de s'occuper de leur santé, devraient donner tous les jours au moins deux heures à des promenades à pied, en voiture, ou à cheval. Il seroit à souhaiter, qu'on fit contracter aux jeunes filles l'habitude de monter à cheval. La beauté même y gagneroit infiniment.

VOIONS maintenant quels seront les moyens généraux de remédier aux principales maladies. La délicatesse de tempérament est commune à presque toutes les personnes du monde; souvent ils en apportent le germe en naissant: c'est aux soins de l'éducation à le détruire. Que le lait seul soit la nourriture des enfans nés foibles, au moins pendant un an. Qu'ils en prennent autant qu'ils en voudront; mais dès qu'ils passent à d'autres mets, il est très important qu'ils ne s'accoutument pas à manger trop. Sans une grande sobriété, un enfant né délicat ne sauroit faire une bonne digestion. Sans elle, les facultés de l'enfant sont accablées, il comprend difficilement & mal, il ne retient rien; l'application le peine & le dégoûte; tout lui paroît fâcheux, la moindre chose l'irrite, son ame se ferme à la vertu, & son cœur aux sentimens honnêtes. . . . Le lait de

vache est un des meilleurs alimens pour les enfans, s'ils n'ont point de disposition à la *nouïre*. Les graines farineuses, les légumes, les panades, un peu de chicorée, quelques potages au bouillon; telle est la nourriture qui leur profite. Dès l'âge de quatre ou cinq ans, rarement plutôt, on leur permet un peu de viande tendre à diné, mais point à soupé, qui doit être toujours très léger. On doit leur faire éviter les pâtisseries, les fausses, les choses de haut goût, les eaux chaudes, qui gâtent l'estomac; ne leur permettre que peu ou point d'acides, & jamais de vin. On ne doit jamais les enbander. Il faut les laver ou les baigner dans l'eau froide. Il est aussi très utile de leur frotter tout le corps, mais surtout l'épine du dos, le matin à jeun, avec une flanelle sèche. Que les enfans vivent beaucoup au grand air. Dans les maisons, qu'il habitent des appartemens plutôt froids que chauds; qu'ils soient vêtus légèrement; faites leur prendre beaucoup de mouvement, d'abord en les laissant s'ébattre sur un grand lit, ensuite sur le plancher, sur l'herbe, sur le sable sec; & quand ils savent marcher, permettez leur de courir & de sauter. N'exigez point d'eux une grande application. Laissez leur beaucoup de liberté. La contrainte les rend

craintifs & timides ; & ces passions détruisent la force de l'ame & celle du corps.

APRÈS ces observations sur les moyens de prévenir la délicatesse du tempérament, M. TISSOT passe aux moyens généraux de remédier aux différentes maladies. On en a exposé les causes, ainsi il s'agit, 1°. de rétablir l'estomac ; 2°. de calmer l'agitation nerveuse ; 3°. de diminuer la disposition à la fièvre, en diminuant l'acreté des humeurs, & en facilitant la transpiration. . . On se trompe souvent sur le choix des moyens propres à rétablir l'estomac. On a cru qu'un estomac qui ne digérait pas, étoit un estomac relâché, qu'il demandoit à être fortifié. Delà les remèdes chauds, les poudres martiales, les opiâtes aromatiques, les vins amers, les élixirs brulans, les pilules desséchantes. Mais très souvent les maux d'estomac dépendent de causes absolument opposées. La salive & les sucç stomachiques trop abondans & trop épais, des fibres irritées par les veilles, le chagrin, l'ennui, les alimens & les boissons âcres, une bile enflammée, un foye engorgé, occasionnent bien plus ordinairement des mauvaises digestions, que le relâchement des viscères. Voilà pourquoi on ne peut souvent guérir ces malades, qu'en leur faisant quitter la viande, le cho-

colat, les œufs, les sauces, les boissons chaudes, pour vivre d'un peu de viande blanche, de légumes, de fruits, de petit-lait, de tisannes d'orge, de limonade, d'eau de poulet, d'eau simple, & en ordonnant des lavemens. . . . La mobilité du genre nerveux est un des fléaux des gens du monde, dont le traitement est le plus incertain. Plusieurs grands Médecins, regardant tous les maux de nerfs comme une suite du relâchement des fibres, veulent les guérir par des remèdes chauds. En les attribuant tous à une même cause, on ne leur a opposé qu'un genre de remèdes, & cela n'a pas mieux réussi que dans les maux d'estomac. D'autres Médecins, adoptant un principe déjà réfuté par GALLIEN, soutiennent que toutes les maladies des nerfs proviennent de la trop grande tension, qu'on ne peut les guérir qu'en les relâchant; que par là même, les seuls remèdes sont des bains tièdes ou froids, une quantité effrayante de boissons aqueuses. Cette méthode doit avoir les plus heureux succès, quand le sang est enflammé & le bile épaissie; mais il est des cas où elle seroit funeste. L'une & l'autre méthode a ses avantages. Il ne faut que savoir s'en servir à propos. M. TISSOT ne prend aucun parti dans cette

controverse, mais il se borne à quelques observations générales. Dans tous les maux de nerfs, 1°. éloignez les objets qui peuvent réveiller les passions; 2°. la sobriété, l'exercice, l'air de la campagne, le repos, la privation des alimens & des boissons acres, le renoncement aux veilles, voilà les remèdes: 3°. Evitez dans les premiers symptomes, les remèdes violens. Rien n'est plus ordinaire que de voir des Médecins se tromper là-dessus. Il en est même, qui ne croient pas aux maux de nerfs, qu'ils regardent comme une chimère. On les confond souvent avec le scorbut, ou même avec les maladies vénériennes. 4°. Les maux sont longs & mêlés d'alternatives de bien & de mal. Ce n'est qu'avec beaucoup de courage de la part du malade, & de patience de la part du Médecin, qu'on peut se flatter de les guérir. 5°. Souvent il faudra changer de méthode à mesure que l'on verra les principes changer, ou que l'on fera d'autres découvertes. 6°. Les bains tièdes sont indispensables, quand il y a un principe d'échauffement; les bains froids sont très efficaces, quand il ne s'agit que de redonner le ton. . . La troisième indication qui se présente souvent dans les maladies des

gens du monde, c'est de diminuer cette disposition à la fièvre, qui est si commune. Comme elle vient aussi du dérangement des digestions, elle exige de même un régime doux, composé de végétaux, sans ragoûts, sans vin, sans chocolat, sans café, ni thé. L'usage des bains tièdes pris le matin à jeun, est très efficace. Le lait de vache, le petit-lait & les acides sont aussi de la plus grande utilité. Le Kina ne convient, que quand on a détruit le principe inflammatoire.

(La suite , l'ordinaire prochain.)



II. *LES libertés de l'Eglise Helvétique, traduit de l'Allemand, avec une Préface du traducteur. Lausanne, chez Heubach, 1770. 147 p. 8vo.*

DANS le grand nombre d'ouvrages publiés sur l'histoire de la Suisse, on trouve peu d'observations propres à éclaircir le

droit ecclésiastique. Les auteurs protestans n'ont pas mis beaucoup d'intérêt à une discussion, que la réformation leur rend inutile. Les catholiques au contraire, ont craint de s'attirer, en approfondissant ces matières, des désagrémens que tout homme sage doit éviter. L'auteur de cet ouvrage publié en langue allemande, il y a environ deux ans, s'est mis au dessus de toutes ces craintes. Il a essayé de tracer un tableau historique des droits appartenans aux Suisses, sur les personnes & les choses sacrées. Personne n'ignore que les souverains ont sur ces objets, des droits incontestables, auxquels on a cherché plus d'une fois à porter atteinte, sans avoir pu jamais les anéantir. La France surtout a montré dès les plus anciens tems une fermeté digne d'être imitée. L'Allemagne, l'Espagne, & diverses Princes d'Italie ont pris des mesures pour prévenir des usurpations dangereuses. Les Suisses n'ont pas été indifférens sur un objet de cette importance : Ils ont su démêler les vrais principes, & s'y attacher avec fermeté. . . Les personnes qui appartiennent à l'Eglise, tiennent un rang distingué dans la société, mais bien loin que leur état les affranchisse des devoirs envers les Souverains, c'est à eux à donner l'exemple de la soumission

& du patriotisme. La juridiction des Chefs de l'Eglise est purement ecclésiastique, c'est à eux à éclairer les hommes, sans les contraindre, à montrer l'excellence du christianisme par leur modération & leur désintéressement. Mais quelles sont les bornes des deux puissances ? Voilà le noeud de la question. Quoiqu'on ait avancé là-dessus une infinité de choses, qui semblent se contredire, il est du moins certain, que la tranquillité publique exige, que les deux puissances demeurent intimement unies. L'Eglise prend soin des choses qui la concernent, mais elle n'ordonne rien dans les affaires temporelles. L'auteur cite là-dessus les Pères; mais il s'en tient à des idées générales. Le traducteur, raisonnant d'après les principes des Protestans, montre qu'il n'y a point de *puissance ecclésiastique*, si l'on entend par là une force coactive. Lors même que l'autorité est appliquée à des choses relatives à la Religion; ce pouvoir n'est point indépendant de la puissance politique; il émane d'elle. L'excommunication, ou la censure ecclésiastique; ne peut être exercée par qui que ce soit, malgré le souverain, dès que cet acte peut nuire à l'état ou à la fortune des particuliers. Toutes ces idées si conformes à la nature des choses, & à l'intérêt des états, se dévelop-

pent tous les jours dans ce siècle philosophe. Nous ne nous y arrêterons pas davantage, supposant que le lecteur verra avec plus de plaisir ce système de jurisprudence canonique appliqué aux Eglises de la Suisse.

Les anciens Suisses ont toujours montré beaucoup d'attachement pour la Religion Catholique. On connoit la fameuse bulle de *Jules II*, qui leur donne le titre de *Défenseurs de la liberté Chrétienne*. Dès lors les Cantons ont toujours réservé le S. Siège dans les traités qu'il ont conclu ; mais quelque zèle qu'ils aient fait paroître, on les a vu s'opposer avec un courage intrépide à toutes les innovations dangereuses. Dès l'an 1351, on prit des mesures pour prévenir les abus de la juridiction ecclésiastique. Il fut ordonné qu'*aucun laïque ne pourroit en appeller un autre pour dette devant les officialités*. Bientôt cette digue fut trop foible, pour réprimer la violence du clergé, qui osa employer l'excommunication & même les voies de fait contre les personnes les plus qualifiées. On publia en 1370 la fameuse constitution, connue sous le nom de *Pfaffen-brief*. Loi fondamentale qui fut confirmée en 1481. *Tout prêtre, y est-il dit, à qui il arrivera de contrevenir à cette loi, sera*

banni du pays ; & il ne sera permis à qui que ce soit de lui donner aucun azyle, ni d'avoir aucune communication avec lui. . . A l'occasion du concile de Trente, ils chargèrent expressement le Chevalier de Lussy, leur Envoyé, de n'entendre qu'à ce qui seroit utile à la Réformation de l'Eglise, qu'au surplus ils ne donneroient les mains à aucun changement, qui tendit à diminuer leur juridiction & leurs droits. Ils ajoutent, qu'ils ont compris, par un mandement de l'Evêque de Constance, que les prêtres séculiers devoient s'être obligés d'agréer tout ce qui seroit fait par leur Député audit Concile, ce qui leur déplaisoit extrêmement, parce qu'un engagement de cette nature pouvoit être préjudiciable à leurs droits régaliens. Après que les actes du Concile eurent été publiés, les Suisses réservèrent expressement la conservation de leurs droits. Ils ne souffrirent pas qu'on fit connoître au peuple, autre chose que ce qui intéressoit la doctrine. Ils firent à ce sujet, une déclaration propre à dissiper la défiance des Cantons protestans. Ils recevoient, disoient-ils, la doctrine du Concile de Trente ; mais sans renoncer à la Confédération Helvétique. Si leurs Députés étoient allés plus avant, il ne falloit pas croire qu'ils en eussent l'ordre de leurs constituans. . . Il en est de même du corps de

droit canonique, & de certaines bulles; comme celle in *Cena Domini*; dès qu'elles traitent des affaires de simple discipline, ou qu'elles touchent à la politique, elles n'ont plus force de loi, sans l'approbation du souverain. Les Suisses ne les ont jamais reçues qu'avec les réserves convenables.

IL faut avouer cependant, que la résidence d'un Nonce Apostolique auprès des louables Cantons Catholiques, a porté de tems en tems quelque atteinte aux anciennes coutumes de la nation. Déjà en 1571; lorsque PAUL V prit la résolution d'entretenir un Ministre en Suisse, les Cantons déclarèrent à S. Sainteté, qu'ils ne vouloient donner au S. Père aucune occasion de leur envoyer un Nonce; mais que s'il leur en venoit un, ils sauroient de lui ce qu'il auroit à proposer, & que là dessus ils consulteroient la réponse qu'ils auroient à lui faire. C'en fut assez pour faire différer l'exécution de ce dessein, & ce ne fut que SIXTE V., qui établit un Nonce perpétuel. Les raisons qu'en donne l'auteur de la vie de ce pontife ne sont pas honorables à la nation. (*Istoria della vita & geste di Sisto V par le P. CASIMIR TEMPERTE' de l'ordre de S. François. Tome I. Liv. VII. 51.*) Le nouveau Nonce emporté par un zèle
aveu-

aveugle voulut établir une sorte d'inquisition ; ce qui aigrit tellement le peuple , que les domestiques du Prélat n'osèrent plus paroître dans les rues , de crainte d'être insultés. Le Ministre fut rappelé sur les instances réitérées des Cantons. Dès lors on a tenté plus d'une fois, d'établir le S. Office dans les bailliages d'Italie ; mais les Cantons s'y sont toujours opposés : *Nous avons nos Baillifs*, répondirent-ils en 1582, à l'Evêque de Côme, *si quelqu'un de nos sujets s'écarte du droit chemin de la religion, ils sauront bien lui infliger la peine qu'il aura méritée. . .* Dans des tems plus reculés, les Suisses ont toujours regardé les ecclésiastiques , comme des citoyens obligés à se conformer aux loix. L'Evêque de Constance se plaignoit en 1484, que dans quelques Cantons on défendoit l'exercice de la justice ecclésiastique, au sujet des censures & des dîmes ; on lui répondit : *que dès long-tems il étoit d'usage en Suisse, que ces choses fussent jugées par les Tribunaux civils.* (Recès du dimanche avant l'Ascension) Dans notre siècle, pendant les difficultés que les Suisses ont eues avec l'Evêque de Côme, touchant les fiefs que ce Prélat possède dans leur territoire, les Cantons ont constamment soutenu, que la judicature en est réservée au juge civil. En 1720, les Etats

qui gouvernent la Thurgovie, ordonnèrent que les seigneurs ecclésiastiques prêteroiént hommage, tout comme les laïques, avec cette différence, qu'ils pourroient le faire par leurs constituans; en vain l'Evêque de Constance voulut-il s'opposer à cette constitution. Elle est fondée sur l'équité, & appuyée de plusieurs exemples tirés de l'histoire.

LES Cantons envisageant les ecclésiastiques comme leurs autres sujets, ont pour maxime, qu'ils doivent supporter leur part des charges publiques; ou s'ils ont dans quelques endroits des titres particuliers, ils sont tenus de payer chaque année une sorte de don gratuit, par forme de compensation. Quelquefois les Cantons ont exigé du clergé des contributions extraordinaires. Ainsi, après la guerre de Souabe, les chanoines de Constance furent contraints de payer la taxe imposée à tous les sujets de la Thurgovie, à raison des terres considérables, qu'ils possédoient dans ce pays-là. Une pareille imposition fut ordonnée par les Cantons, à l'occasion de la guerre d'Italie, & une autre en 1562, lorsque le Chevalier de *Lussy* & l'Abbé de *N. D. des Hermites* furent députés au concile de Trente. Dans le Canton de Lucerne, le premier des louables Cantons Catholiques, les ec-

ecclésiastiques ont toujours payé les taxes ordonnées pour le bien général, sans qu'on ait jamais pensé qu'il y eut besoin d'un indult du Pape.

Si les ecclésiastiques sont envisagés comme sujets de l'état, il suit de là, qu'ils peuvent être jugés par les juges séculiers, lorsqu'ils ont troublé l'ordre civil. Dans tous leurs traités avec le S. Siège, les Cantons ont réservé à cet égard leurs droits & leurs usages; les Papes, qui avoient alors besoin de leurs secours, n'ont pas fait difficulté de les en laisser en possession. L'auteur cite à cette occasion, les propres paroles du traité conclu avec SIXTE IV, en 1479, & avec JULES II en 1510. L'Evêque de Coire fut réprimé en 1494, pour avoir prétendu punir un prêtre, qui avoit commis un délit. Le Canton de Lucerne soutint ce privilège avec beaucoup de force dans une lettre à GRE'GOIRE XIII, qui avoit lancé une excommunication contre eux, pour avoir fait exécuter deux prêtres malfaiteurs. Aujourd'hui que ces cas sont devenus plus rares, on les renvoie presque toujours aux juges ecclésiastiques; que l'on charge de punir ceux qui tombent en faute. Dans quelques endroits, lorsqu'il s'agit de délits, qui ne sont pas dans la classe des cas épiscopaux, le Magistrat fait

venir les prêtres, entend leurs raisons & les renvoye ensuite au juge ecclésiastique, ou même selon l'exigence des cas, il les bannit de son territoire, ou de toute la domination du Louable Corps Helvétique.

PLUS d'une fois les Suisses furent menacés d'excommunication; quelquefois elle a été fulminée. Dans certains cas, ces peuples religieux ont cherché à se justifier, & ont obtenu leur grace; souvent aussi, lorsque la censure attaquoit leur souveraineté, ils se sont montré inflexibles. En 1495, les Suisses ayant accordé des levées à CHARLES VIII, qui faisoit la guerre en Italie, le Pape ALEXANDRE VI, après avoir tenté tous les autres moyens, fit afficher à *Lindau* un monitoire contre la nation, & le fit parvenir à Baden. Outrés de ce procédé, les Cantons firent afficher à *Lindau* un appel comme d'abus, & attendirent sans la moindre inquiétude tout ce qui pourroit en arriver. Dans la guerre du Milanez, les Suisses furent excommuniés pour avoir fait prisonnier l'Evêque de *Lodi*, mais la censure fut levée à la prière du Prélat lui-même. Deux ans après, le fameux Cardinal de *Sion* ayant demandé, que le ban de l'Empire & l'excommunication de Rome contre les Valaisans, pût être affichée dans toute la Suisse, les Cantons

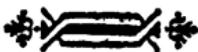
répondirent ; qu'ils n'étoient point accoutumés à ces sortes de bans ; qu'il étoit à craindre qu'il n'en résultât de très grands embarras dans la patrie ; qu'ainsi le mieux étoit de s'abstenir de pareils procédés. L'exemple le plus récent que nos annales aient conservé sur cette matière , c'est la fermeté avec laquelle le Canton de *Lucerne* défendit ses droits contre l'Evêque de *Constance* & le S. Siège , à l'occasion d'un prêtre cité à comparoître devant le sénat , & qui fut banni à perpétuité à cause de sa désobéissance opiniâtre. Rien ne fut capable d'ébranler le Magistrat , qui se lia même par un serment solennel à maintenir , au prix de son sang & de sa vie , tout ce qu'il avoit fait jusques alors pour la défense de sa souveraineté.

ENFIN , les Suisses ont certains droits réservés dans les choses ecclésiastiques. Les cures & les autres bénéfices relèvent uniquement des Cantons , à l'exception des droits de collature appartenants à quelques seigneurs : Aucun étranger ne peut posséder les bénéfices : Les graces expectatives de la cour de Rome , qui excitèrent tant de troubles , sur la fin du 15. siècle , ont été sagement abolies. Une ordonnance de la diette condamne expressément ceux qui feront ce dangereux trafic , à être jettés dans l'eau,

confus dans un sac. Le souverain dispose des revenus de tous les hopitaux. Lui seul a le droit de confirmer les testamens & les autres fondations pieuses. Il est le protecteur des Eg'ises, & il se fait rendre compte de l'administration des revenus. Quand on élit un Abbé ou une Abbessé de quelque monastère, le Prince y envoie ses représentans, & reçoit sous sa protection le nouveau supérieur. La dotte d'une religieuse est limitée dans quelques endroits. Le clergé ne peut vendre, ni acquérir aucun immeuble sans la permission du souverain. Si quelque maison religieuse veut renouveler ses statuts, elle les présente au souverain, qui en fait l'examen & les approuve, s'il le juge convenable. La visite des prêtres, la publication des bulles & des mandemens épiscopaux, la fondation de nouveaux monastères, tout cela est porté devant les souverains, qui donnent à cet égard les ordres nécessaires. Un bref du 18 Juin 1768 accorde aux Louables Cantons Cathol., le droit de régler & de limiter les azyles, mais seulement dans les pays qui appartiennent aux Suisses en commun. Il y a lieu d'espérer qu'ils obtiendront la même chose, par rapport à leurs sujets particuliers. On connoit les abus de ces pieux établissemens; tous les azyles

sont supprimés en France par l'ordonnance de 1539.

TELLES sont les libertés, franchises & immunités de l'Eglise Helvétique. Elles ont été maintenues par nos pères, avec une confiance digne d'être imitée par leurs enfans. Bien que cette fermeté ait déplu à certaines gens, dont elle traversoit les vues ambitieuses, il ne faut pas s'en laisser imposer par-là. Si c'étoit un si grand péché que d'en prendre la défense, quel seroit le sort de nos ancêtres, ces sages & vertueux républicains, qui, en exerçant leurs droits, n'ont pas laissé de mériter le titre glorieux de *défenseurs & de protecteurs* des libertés de l'Eglise. C'est ainsi que l'auteur expose dans une suite de faits, les principaux fondemens de la liberté Helvétique dans les choses sacrées. Il se permet peu de raisonnemens; mais il multiplie les autorités & les exemples. La manière dont il cite les Pères, annonce la communion à laquelle il est attaché, & la solidité de ses principes découvre un politique sage, un philosophe religieux, & un citoyen attaché au bien public.





III. TARIF DU PAYS-DE-VAUD,
ou COMPTES FAITS, au moyen
desquels on peut, avec une petite addi-
tion, trouver le prix ou la valeur de
telle quantité de choses qu'on voudra ;
en BACHES, Creutzers & Demi-Creu-
tzers ; en FLORINS, Sols & Deniers :
& en LIVRES, Sols & Deniers ;
par JEAN T'ERON, Arithméticien
à Grandson. Proposé par souscription.

CET ouvrage, dont le titre seul annonce l'usage & l'utilité, sera divisé en quatre parties.

LA Ire. contiendra les COMPTES FAITS sur les QUANTITÉS suivantes, savoir : sur tous les *nombres* graduellement, depuis 1 jusqu'à 110 ; sur toutes les *dixaines* depuis 110 jusqu'à 200 ; sur toutes les *centaines* depuis 200 jusqu'à 1000 ; & sur tous les *milliers*, depuis 1000 jusqu'à 10000. Aux divers PRIX depuis 1 jusqu'à 100, soit BACHES, Florins, ou Livres, en NOMBRES ENTIERS.

LA IIde. sera destinée pour les *Baches* en particulier ; c'est-à-dire qu'elle contiendra les COMPTES FAITS en BACHES, CREUTZERS & DEMI-CREUTZERS, sur les mêmes QUANTITÉS que l'on vient d'indiquer, aux différens

PRIX, depuis $\frac{1}{2}$ x. jusqu'à 9 bz. & 3 x. en augmentant successivement de $\frac{1}{2}$ x. depuis ce prix-là jusqu'à $4\frac{1}{2}$ x; & de 1 x. depuis 5 x. jusqu'à 9 bz. & 3 x.

DANS la III^{me}, destinée aux *Florins*, on trouvera les **COMPTES FAITS** sur les mêmes **QUANTITÉS** &c. en **FLORINS**, **SOLS** & **DENIERS**, depuis 3 d. jusqu'à fl. 9. 6 sols; le **PRIX** augmentant par 3 d. depuis ce prix-là jusqu'à 4 f., par 6 d. depuis 4 f. jusqu'à 11 f. 6 d; & enfin par *unités* de florin depuis fl. 1, 6 f. jusqu'à fl 9, 6 f.

FINALEMENT, la IV^{me}. aura pour objet les *Livres*, ou contiendra les **COMPTES FAITS** en **LIVRES**, **SOLS** & **DENIERS**, sur les mêmes **QUANTITÉS**, depuis 3 d. jusqu'à L. 9, 10 f. Ces prix gradués de 3 en 3 d. jusqu'à 4 sols; de 6 en 6 d. jusqu'à 11 sols; de *sol* en *sol* jusqu'à 19 sols; de *Livre* en *Livre* depuis L. 1, 10 f. jusqu'à L. 9, 10 f.

ON trouvera d'ailleurs au bas de chacun des prix contenus dans ces quatre Parties, les calculs sur les **FRACTIONS** les plus ordinaires, telles sont: $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{3}{4}$, $\frac{1}{8}$, $\frac{3}{8}$, $\frac{7}{8}$, $\frac{1}{3}$, $\frac{2}{3}$, $\frac{1}{6}$, $\frac{5}{6}$, $\frac{1}{12}$, $\frac{5}{12}$, $\frac{7}{12}$, $\frac{11}{12}$, $\frac{1}{16}$, $\frac{1}{17}$, $\frac{1}{18}$.

ON sent aisément combien il sera facile, au moyen de tous ces **CALCULS FAITS**, de trouver en un instant & avec le secours seulement d'une petite addition, la valeur de telle quantité de choses qu'on voudra, à toutes sortes de prix.

LE prix de la Souscription pour cet ouvrage, qui contiendra environ 450 pages, grand 8^o, sera de L. 1 : 10 f. de Suisse l'ex-
 emplaire, en feuilles, payable en le rece-
 vant.

ON pourra aussi souscrire en même tems pour quelques autres petits TARIFS, qui étant du même format, pourront former un seul volume avec le Tarif général. DEUX serviront à trouver la VALEUR de telle quantité d'or ou d'argent qu'on voudra, aux divers PRIX relatifs à leurs différens TITRES &c. Ils seront fort utiles aux *Orfèvres*, *Monteurs de boetes*, &c. Un autre contiendra la REDUCTION de l'argent de *Genève*, en argent de *Suisse*, aux divers prix du *Louis-neuf*, depuis L. 14, 5 f. jusqu'à L. 14, 15 f. Le IVe. & le Ve, uniquement destinés pour le Comté de *Neuchâtel*, contiendront la réduction en argent de ce pays-là, de celui du *Pays-de-Vaud* & de *Genève*; ce dernier aux divers prix du *Louis* &c.

ENFIN, pour ne rien laisser à désirer dans un ouvrage de cette nature, on se propose de donner un Tarif des poids & des mesures du Canton de *Berne* & des pays voisins, en comparant celles des différens lieux, & en les rapportant à un terme commun de comparaison. On se servira pour cela de tout ce qui a été publié sur cette

matière dans les mémoires de la Société Economique de Berne & dans d'autres ouvrages plus anciens ; en rapprochant toutes les observations & en ajoutant de nouvelles, on s'efforcera de donner au Public un livre complet, dont chaque particulier pourra tirer une utilité réelle.

CEUX qui auront souscrit pour un, ou plusieurs de ces petits Tarifs, paieront en les recevant 3 x. monnoie du Pays-de Vaud par feuillé.

LA Souscription pour le tout sera ouverte jusqu'au 1er. Juin; passé lequel-temps on ne pourra plus se procurer aucun de ces Tarifs au même prix.

ON pourra souscrire à GRANDSON, chez l'Auteur, en affranchissant les lettres, ou dans les principales villes, chez Mrs. les Libraires.

NB. Comme il importe au Public qu'un ouvrage tel que celui ci soit correct, & les contrefactions n'ayant jamais cet avantage; tous les exemplaires de ces divers Tarifs sont revêtus au dos de leur titre, de la signature de l'Auteur; ceux qui n'auront pas cette marque distinctive, devront être regardés comme contrefaits.





II. PARTIE.

ANNALES LITTÉRAIRES DE L'EUROPE.

A L L E M A G N E.

- I. PRAGMATISCHE GESCHICHTE &c.
c. à d. Histoire pragmatique de la fa-
meuse Bulle IN COENA DOMINI,
où l'on fait voir les suites funestes qu'elle
peut avoir dans l'Etat & dans l'Eglise,
pour servir à la décision de tous les dif-
ferens qui se sont élevés dans notre si-
cle avec la Cour de Rome. 2 Parties. 4°.
1769.
-

LE Colosse de la puissance arbitraire, for-
mé depuis tant de siècles par ceux qui ont
occupé le siège de Rome, en a imposé pen-
dant assez long-tems à l'Univers. Il étoit
réservé à notre siècle d'arracher le voile qui
couvrait tous les yeux. On a enfin décou-
vert, que ce qui répandoit la terreur dans

toute l'Europe, n'étoit qu'une Bulle, dans laquelle on a rassemblé avec adresse toutes les prétentions des Papes, tous les principes qui favorisent l'autorité illimitée, qu'ils voudroient s'arroger. C'étoit un Code criminel préparé contre tous les Souverains. Dès-lors on a examiné la nature & les fondemens de cette puissance redoutable, on a développé les loix ecclésiastiques, on s'est élevé de toutes parts contre des prétentions si odieuses. En France & en Espagne, en Portugal, en Italie & enfin en Allemagne, on s'est appliqué à parcourir les annales de l'Eglise, pour fixer s'il est possible tout ce qui est arbitraire dans les principes du Droit Canonique. L'Auteur de l'ouvrage que nous annonçons a entrepris de donner l'histoire de la Bulle *in Coena Domini*, ainsi nommée parce qu'on la publie à Rome avec un appareil imposant, le jeudi-saint de chaque année. La première loi qu'il s'est imposée c'est la vérité. Il a voulu que son ouvrage fut fondé sur des faits, dont il montre la liaison, les principes & les conséquences. Il a tâché d'être impartial: Et pour ne pas blesser les consciences délicates, il n'a jamais cité que des Auteurs de sa communion. S'il parle quelquefois d'après les Protestans, ce n'est que quand ceux-ci ont puisé dans des sources

Catholiques. Exempt de prévention, il connoît tous les systèmes, sans s'attacher servilement à aucun. Affranchi de tout intérêt particulier, qui l'auroit attaché à l'une ou à l'autre puissance, il suit pas à pas les événemens que la Bulle a occasionnés dans notre siècle, il en fixe les époques, il rassemble toutes les démarches des Souverains relativement à cet objet.

LA première partie est destinée à donner une idée de la Bulle. Il en cite d'abord le texte même; après quoi il en développe le sens, il en fait sentir l'esprit; il en montre les vues, d'après *Duarius*, *Vivaldi*, *François Suarez*, *Giannone* & un savant Théatin, le P. *François Contini*, dont les réflexions sur la Bulle *in Coena Domini*, ont été bien reçues en Italie. Passant ensuite à l'histoire de la Bulle, il laisse à *van Effen* & à *Giannone* le soin de remonter aux tems plus anciens; pour lui, il se borne principalement à ce qui s'est passé dans ce siècle. Sans prendre aucun parti dans cette grande querelle, il s'en tient aux faits, dont il trace la chaîne selon l'ordre des Papes qui ont gouverné l'Eglise. CLÉMENT XI sembla consacrer la Bulle, en béatifiant PIE V, son plus zélé défenseur. Les différens qui s'élevèrent sous son règne, à l'occasion du trône des

deux Siciles, doivent être envisagés comme une suite de la Bulle. On voit par l'histoire qu'il fait de cette fameuse controverse, que l'Auteur a puisé dans les sources & qu'il a eu de puissans secours. Les difficultés occasionnées par la Bulle *Unigenitus*, n'entrent pas toutes dans son plan. Il ne touche que celles qui se rapportent aux droits de l'Eglise & aux privilèges des Souverains. Enfin la querelle touchant le Duché de Parme & de Comacchio y est expliquée, & l'on y trouve bien des choses propres à éclaircir ce qui est arrivé de nos jours. Sous INNOCENT XII on conserva les anciens principes, sans faire aucune nouvelle démarche en faveur de la Bulle. BENOIT XIII s'efforça de perfectionner l'ouvrage de ses prédécesseurs, mais les Cours réussirent à retarder les succès en gagnant quelques Cardinaux. Les faux principes des Jésuites, la conduite que l'on tient avec les Catholiques de Hollande, les disputes touchant la Bulle *Unigenitus*, les difficultés avec le Roi des deux Siciles au sujet de cette Monarchie, & avec le Roi de Sardaigne à cause de certain droit de collature, donnèrent occasion de développer les principes de la puissance ecclésiastique. Mais il y eut des Prélats & même des Cardinaux qui trahirent les secrets

du S. Siège. *Coscia*, *Fini*, *Lambertini*, *Alexandre Albani*, *Sellari* furent éblouis par l'éclat de l'or, & c'en fut assez pour faire taire l'oracle du Pape.

CLEMENT XII fit usage de quelques principes de la Bulle contre l'Espagne & la République de Venise; mais il ne poussa pas les affaires trop loin. Sous BENOÎT XIV, on vit éclore une foule de difficultés, qui ont un rapport intime avec la Bulle. On essaya de faire déclarer les Grecs Schismatiques, & cette affaire duroit encore sous CLEMENT XIII. On fit des recherches sur le droit qu'ont les Princes de défendre certains livres. Le Pape publia un nouvel Index, en conservant toujours les anciennes maximes. On agita dans le Milanais la question des asyles, sur laquelle il faut lire le mémoire du Chancelier CHRISTIANI. Venise commença à mettre des bornes aux Appels en Cour de Rome, & cette affaire amena peu-à-peu les sages mesures, que cette République a prises dans ces derniers tems. On travailla à la béatification du Cardinal *Bellarmin* & à celle de GREGOIRE VII, dont les actes fournissent à l'Auteur beaucoup de matériaux. Ce ne fut que sous CLEMENT XIII, que l'on vit éclater l'orage qui a été si funeste aux Jésuites. Le règne de ce Pontife, depuis le
com-

commencement du Conclave jusques à nos jours est un des plus remarquables. Dès qu'on eut expulsé les Jésuites de quelques royaumes, les difficultés qui s'élevèrent là-dessus avec la Cour de Rome, firent naître en divers lieux un grand nombre d'ouvrages solides, qui tendoient tous à affermir l'autorité des Rois & à détruire les principes de la Bulle. Il sembloit que l'Europe s'étoit réunie pour secouer un joug insupportable. Le Portugal a produit le docte *Pereira*, qui défendit les droits des Evêques & l'autorité des Souverains. En Espagne, le profond *Campomanes* traita avec autant de solidité que d'érudition le droit d'Amortisation qui appartient aux Souverains. En France, on établit une Commission pour examiner les Ordres Religieux & les Monastères. En Italie, le Marquis *Beccaria* présenta à la nation des vues toutes nouvelles, & il ne trouva nulle part plus d'opposition que chez les défenseurs de la Bulle. Son exemple ne laissa pas de faire des partisans. On répandit de toutes parts une foule d'écrits destinés à instruire les peuples. CLÉMENT XIII mit le Duché de Parme sous l'interdit, & cette démarche téméraire engagea le P. *Fontani*, à attaquer directement la Bulle, à en examiner l'origine & à en faire connoître les suites. Un

Professeur de Pise écrivit sur les bornes de l'Empire & du Sacerdoce; mais il garda si peu de ménagemens, qu'à Naples même on confisqua quelques exemplaires de son ouvrage. Après lui, parut une Histoire des revenus de l'Eglise, qui fut très bien accueillie. En Allemagne, on vit deux Savans attaquer sans ménagement les principes de la Cour de Rome. *Fébronius & Veramund de Lochstein* sont des noms supposés, mais leurs ouvrages méritent toute sorte d'estime. Voilà une idée de la carrière que l'Auteur se propose de parcourir. Il connoît toutes les sources. Il a étudié les vrais principes, & il les présente par-tout avec une liberté & une force, qui ne sauroit manquer de faire impression. Il a rassemblé toutes les pièces originales présentées par les Cours de Portugal, d'Espagne, de Naples & de Parme; les ordonnances de la République de Venise lui montrent une théorie toute nouvelle, plus conforme au véritable esprit de l'Eglise, plus propre à rendre inutiles les principes de la Cour de Rome. L'Auteur écrivoit pendant le dernier Conclave, qu'il envisage comme une époque, qui donnera peut-être une nouvelle tournure aux affaires de l'Eglise.

LA première partie de cet ouvrage contient, comme nous l'avons dit, un com-

mentaire de cette Bulle de malédiction, dans laquelle l'Eglise prononce anathème contre tous les enfans ; car dans le grand nombre d'excommunications, qu'elle renferme, il est presque impossible qu'il n'en tombe pas quelque une sur chaque individu, sur-tout si on les prend dans le sens étendu, que les Commentateurs, partisans du Pape, ont su leur donner. Le plus fameux article de la Bulle, celui qui soulève contre elle toutes les Puissances, c'est ce canon, qui excommunie tous ceux qui établissent dans les terres de leur domination de nouveaux impôts ou gabelles, ou qui demandent qu'elles soient établies ou augmentées ; excepté dans les cas où cela leur est permis de droit, ou par la concession du Siège Apostolique. Altiéri nous apprend, qu'il faut entendre par Gabelle toute sorte d'impositions, de quelque nature qu'elle puisse être. Dans les Décrétales de BONIFACE VIII, cet article étoit inféré dans la Bulle en faveur des Ecclésiastiques. Dans les Bulles de MARTIN V, LEON X & CLÉMENT VII, on disoit : Nous excommunions ceux qui n'en ayant pas le pouvoir, établissent dans leurs terres des péages & des gabelles. GREGOIRE XIII tint le même langage. Mais SIXTE V, qui avoit assez de fermeté pour devenir un second GREGOIRE VII,

étendit l'anathème sur tous les Princes qui ont le droit d'établir de nouveaux impôts. Un autre changement fait à cet article montre encore mieux l'esprit de la Bulle. Autrefois PAUL V ne parloit que des impositions défendues; (*Imponi prohibita*). URBAIN omit cette restriction: Il ne voulut plus d'impôts, & si quelqu'un en établissoit, il étoit excommunié.

UN Prince qui en a obtenu la permission du Pape, peut exiger une imposition extraordinaire, sans qu'aucun mortel puisse s'y opposer. Mais s'il y en a un autre, qui soit dans le même besoin, & qui n'ait pas sollicité l'agrément du S. Siège, il ne le peut plus. Quelque juste que soit sa cause, lui-même & ses Ministres sont soumis à l'excommunication. Telle est la doctrine de *Navarre, Cajetan, Sylvestre, Suarez, Ugolino, de Grassis, Reginald, Rebuffe, &c.* Quelle peut être la cause d'une procédure si étrange? Tous les Canonistes se réunissent à dire, que l'on ne se propose aucun autre but, si ce n'est d'empêcher que les Souverains ne tirent à eux tout l'argent de leurs peuples. Quels sont les cas dans lesquels cela peut être permis de droit? INNOCENT III ordonne que les gabelles resteront dans l'état où elles étoient de son tems, comme l'usage, les Souve-

rains & le Concile de Latran les avoient fixées. Le principe est donc toujours le même. Le Pape seul est en droit de décider si les augmentations d'impôts sont conformes à la justice. Lui seul est le protecteur des peuples contre leurs Souverains. Cette ordonnance est donc absolument temporelle. On en cite plusieurs autres, qui prononcent anathème, non seulement contre ceux qui établissent de nouveaux impôts, mais aussi contre ceux qui les payent. Le Droit Canon déclare, en termes exprès, que toutes les questions civiles ou ecclésiastiques sont soumises à la décision de la Cour de Rome. Ailleurs on affirme, que le monde entier est le diocèse du Pape, sur lequel il a un droit absolu. On avance sous le nom de LUCÉ III, que le Pape a le droit de priver les Princes de la puissance qu'ils possèdent, & INNOCENT LV confirme cette assertion. Les Canonistes & les Papes ont une autre manière de défendre leurs opinions. S'ils rencontrent dans quelque canon une proposition avancée par hasard, elle a beau se rapporter à toute autre chose, ils en tirent une conséquence générale au préjudice des Souverains. Ainsi, de ce qu'un canon condamne comme contraire à la nature, la loi qui refuse la nourriture aux enfans illégi-

times, ils concluent en général, que les loix civiles peuvent être corrigées, ou anéanties par l'Eglise, parce que, disent-ils, le Pape exerce, par rapport aux péchés, une juridiction temporelle sur le monde entier. A envisager les choses sous ce point de vue, y a-t-il une seule action, qui ne soit pas sous sa puissance?

TEL est l'esprit des ordonnances Romaines. Les Papes y veulent disposer de tout. Un Prince qui fait le moindre changement sans leur permission, est excommunié. De là tout ce qu'ils osent dire pour élever les droits des Peuples, au détriment de l'autorité des Rois. La puissance législative peut exiger que les sujets obéissent aux loix. *Escobar* insinue, qu'ils sont libres de les accepter ou de les rejeter. *Pour qu'une loi civile oblige, l'acceptation du peuple est requise & n'est pas requise. Ainsi les sujets péchent & ne péchent pas, quand ils rejettent sans raison la loi publiée par le Souverain. Ils ne péchent pas; car les Princes qui font des loix, supposent l'acceptation des sujets.* Ainsi, il dépendra absolument des peuples de ne pas obéir. S'ils allèguent l'injustice des loix qu'on leur donne, & des tributs qu'on leur impose, ils trouveront un défenseur dans l'auteur de la Bulle. Le P. *Tamburin* a de

fort jolies raisons pour soulager la conscience.
Les ^{lois} **civiles**, dit-il, **obligent rarement**
en ^{celle} **sorte**, **que les Sujets se rendroient cou-**
pables ^{d'un} **peché mortel en n'obéissant pas.**
Aucune ^{loi} **pénale ou mixte n'oblige la con-**
science. Car lorsque les Princes ne font qu'
denoncer la peine, nous tenons qu'ils ne
ont point la conscience, & qu'ils n'ont en-
rien ^{de} **autre** chose que ce qu'ils expriment,
de ^{leur} **dire** la peine, ou le châtement. Ainsi tous
les Princes ont le triste pouvoir de punir.
On leur obéit parce qu'on les craint. Mais
leurs lois ne lient pas la conscience. Si
la loi est onéreuse, il faut toujours l'enten-
dre de la manière la plus favorable aux peu-
ples. Dès que le cas est douteux, la condi-
tion ^{de} **celui** qui est en possession, est la meil-
leure. Par — la même, si l'on doute, la li-
berté ^{de} **l'homme** doit prévaloir. Que le
Ciel nous **préservede** voir les peuples adop-
ter ^{de} **pareils principes!** La plupart des lois
leur sont très onéreuses, & ils trouveront
à la honte de **notre** siècle, des Docteurs
qui leur apprendront les moyens de se dé-
charger d'un fardeau trop pesant. Vous sa-
vez, dit Escobar (*Trat. I. El. I. c. 12.*)
qu'on vous **donne** une loi. Vous êtes dans
le doute si **à** cause **de** la nécessité ou de
certaines circonstances, vous êtes dispensé de
l'observer. Salas & moi nous estimons qu'

finés, ils conclurent en général, que les loix civiles peuvent être corrigées, ou anéanties par l'Eglise, parce que, disent ils, le Pape exerce, par rapport aux péchés, une juridiction temporelle sur le monde entier. A envisager les choses sous ce point de vue, y a-t-il une seule action qui ne soit sous sa puissance?

TEL est l'esprit des ordonnances Romaines. Les Papes y veulent disposer de tout. Un Prince qui fait le moindre changement sans leur permission, est excommunié. De là tout ce qu'ils osent dire pour élever les droits des Peuples, au détriment de l'autorité des Rois. La puissance législative peut exiger que les sujets obéissent aux loix. *Esobar* insinue, qu'ils sont libres de les accepter ou de les rejeter. Pour qu'une loi civile oblige, l'acceptation du peuple est requise. Et n'est pas requise. Ainsi les sujets péchent, & ne péchent pas, quand ils rejettent sans raison la loi publiée par le Souverain. Ils ne péchent pas; car les Princes qui font des loix, supposent l'acceptation des sujets. Ainsi, il dépendra absolument des peuples de ne pas obéir. S'ils allèguent l'injustice des loix qu'on leur donne, & des tributs qu'on leur impose, ils trouveront un défenseur dans l'auteur de la Bulle. Le P. Tamburin a de

font jolies raisons pour soulager la conscience. Les loix civiles, dit-il, obligent rarement en telle sorte, que les Sujets se rendroient coupables d'un péché mortel en n'obéissant pas. Aucune loi pénale ou mixte n'oblige la conscience. Car lorsque les Princes ne font que de dénoncer la peine, nous tenons qu'ils ne lient point la conscience, & qu'ils n'ont entendu autre chose que ce qu'ils expriment, savoir la peine, ou le châtement. Ainsi tous les Princes ont le triste pouvoir de punir. On leur obéit parce qu'on les craint. Mais leurs loix ne lient pas la conscience. Si la loi est onéreuse, il faut toujours l'entendre de la manière la plus favorable aux peuples. Dès que le cas est douteux, la condition de celui qui est en possession, est la meilleure. Par la même, si l'on doute, la liberté de l'homme doit prévaloir. Que le Ciel nous préserve de voir les peuples adopter de pareils principes! La plupart des loix leur sont très onéreuses, & ils trouveront, à la honte de notre siècle, des Docteurs qui leur apprendront les moyens de se décharger d'un fardeau trop pesant. Vous savez, dit Escobar (Trat. 1.º. Ef. 1.º. c. 12.) qu'on vous a donné une loi. Vous êtes dans le doute si, à cause de la nécessité ou de certaines circonstances, vous êtes dispensé de l'observer. Salas & moi, nous estimons qu'il

vous n'y êtes point obligé, si l'observation vous est incommode. Et onéreuse. Quel est l'Apôtre, quel est le Père de l'Eglise, qui a jamais dispensé les Ecclesiastiques d'obéir aux loix qui émanent des Souverains? Escobar prononce, qu'à l'exception du scandale, ils ne péchent pas mortellement, quand ils violent les loix civiles; parce qu'elles ne les lient point immédiatement. Ce n'est que quand les Princes accordent des privilèges au Clergé, qu'ils veulent bien être à quelques égards sujets de l'Etat.

UNE autre conséquence détestable de cette doctrine expose la vie des Princes aux plus grands dangers. Si un Prince établit des impôts sans la permission du Pape, s'il entreprend d'attaquer & de réformer les Ordres Religieux, s'il protège des hérétiques, & dans ce siècle, c'est le cas de tous les Monarques de l'Europe, il est excommunié. C'est un Tyran; on frémit en le répétant; il est permis de le tuer. Les fameux exemples qu'on a vu de nos jours en Portugal, en France, en Espagne, montrent assez que les Souverains ont toutes les raisons du monde de couper les racines de cette doctrine meurtrière. Les apologies que les Jésuites ont publiées à Venise, avouent expressément, que jusques à l'an 1610, ces Pères ont enseigné qu'il est per-

mis de tuer un Tyran. Un Citoyen qui
 connoît ses devoirs, est effrayé de voir tant
 de Docteurs enseigner un dogme si dan-
 gereux. Mais avant que de les condam-
 ner; qu'on approfondisse l'esprit des or-
 donnances du S. Siège, depuis GRÉGOIRE
 VII jusques à nos jours. On trouvera
 par-tout les principes qui conduisent à
 cette conséquence. Les Monarques Fran-
 çois & les Parlemens du Royaume ont été
 en garde contre cet écueil; mais tant que
 la Bulle *in Coena Domini* sera reçue, on
 aura beau proscrire les Jésuites; le germe
 de tant de maux subsistera toujours. On
 trouvera, il est vrai, des Docteurs plus
 circonspects; mais ils ne se garantissent
 que des conséquences. Tous les Rois n'en
 sont pas moins excommuniés. Ce sont eux
 qui règlent les contributions & les impôts.
 Et si cet anathème n'est pas un code crimi-
 nel contre tous les Souverains, pourquoi
 SIXTE V l'a-t-il rendu encore plus général,
 en y faisant les changemens rapportés plus
 haut? Pourquoi tous les Papes l'ont-ils
 soutenu avec tant d'opiniâtreté? Jettons
 un coup d'œil sur toutes les conséquences
 réunies. Les sujets sont-ils obligés de
 payer les tributs, lorsqu'ils n'en voyent
 pas la nécessité? Non, à moins que le
 Pape ne le permette expressément. 20. Peu-

vent-ils frauder les péages & faire la contrebande? Oui; tant qu'il n'intervient pas une défense positive du Pape. On en a vu un exemple dans les isles Philippines; *Pardo*, Archevêque de Manille, vouloit que les Ecclésiastiques observassent la loi qui leur interdit toute espèce de commerce! Quelques-uns se montrèrent désobéissans, & comme on voulut faire leur procès, Nous avons, dirent-ils, présenté la-dessus une requête à Rome & à Madrid, à laquelle on n'a point encore fait de réponse; en attendant nous continuons à commercer.

3°. Un Prince qui impose sans nécessité de nouvelles taxes, est-il un Tyran? Oui.

4°. Les Peuples sont-ils en droit de recourir au Pape? Oui.

5°. Peuvent-ils refuser l'obéissance à leur Souverain? Oui.

6°. Peuvent-ils le tuer comme un Tyran? Oui.

Voilà les conséquences sous lesquelles l'Europe gémit depuis bien du tems! — Cette légère esquisse peut donner une idée de la méthode de l'Auteur. C'est ainsi qu'il commente tous les articles de la Bulle, par les propres paroles des plus fameux Docteurs. L'érudition profonde, qui brille partout dans cette partie de l'ouvrage, peut faire excuser quelques longueurs, qu'il étoit peut-être difficile d'éviter. — La seconde partie est entièrement historique. La rela-

Dans la 4^{me} section, qui traite de l'*atmosphère*, M. B. développe les causes de tous les météores. La 5^{me} est réservée aux changemens réguliers ou accidentels, qui arrivent à la surface du globe, aux différentes opinions sur la vertu productrice de la terre. Dans la 6^{me}, on lit des considérations très philosophiques sur les corps organisés, sur leur manière de se développer, de se nourrir & de se reproduire. Le Public attend avec impatience la description astronomique par M. MULLER, & la description historique par M. IMELIN, ouvrages qui doivent, dit-on, paroître incessamment.



F R A N C E.

L. *Les GEORGIQUES de VIRGILE; traduction nouvelle en vers françois, avec des notes, par M. DE LILLE, Prof. au Collège de la Marche. 8°. avec fig. & 12°. Paris chez BLENET, 1770.*

DANS un siècle où l'on s'occupe avec tant de plaisir du plus noble de tous les arts, on aimera à voir sur ce sujet une

traduction originale, dans laquelle le Poëte est toujours à côté du Poëte. On fait que Virgile traite dans ses Géorgiques des principes & des règles de l'agriculture. Les détails du labourage, pour ne pas paroître triviaux, demandent une expression noble & fidelle. M. D. a sçu la réunir à l'harmonie: Nous allons citer quelques exemples pris au hasard: dans le morceau suivant on trouvera que le texte est rendu avec fidélité.

*Tel est l'arrêt fatal du maître du tonnerre ;
Lui-même il força l'homme à cultiver la terre ,
Et n'accordant ses fruits qu'à nos soins vigilans ,
Voulut que la misère éveillât les talens .
Nul enclos , avant lui , ne divisoit les plaines ,
On jouissoit sans crainte, on moissonnoit sans peines :
Il endurecit la terre , il souleva les mers ,
Nous déroba le feu , troubla la paix des airs ,
Envoisonna la dent des vipères livides ,
Contre l'agneau craintif arma les loups avides ,
Dépouilla de leur miel les riches arbrisseaux ,
Et du vin dans les champs fit tarir les ruisseaux .
Enfin , l'art à pas lents vient adoucir nos peines ,
Le caillou rend le feu enfermé dans ses veines ;
La terre obéissante & les flots étonnés
Par la rame & le soc déjà sont sillonnés ,*

474 JOURNAL HELVETIQUE

Déjà le nocher compte & nomme les étoiles :
Des chiens lancent un cerf; le chasseur tend ses
toiles :

La glu trompe l'oiseau : le crédule poisson
Tombe dans les filets, ou pend à l'hameçon,
Bientôt le fer rougit dans la fournaise ardente,
J'entens crier la dent de la lime mordante, *
L'acier coupe le bois que déchiroient les coins ;
Tout cède aux longs travaux & surtout aux besoins.

Cette description de la veillée d'hiver est
intéressante.

Plusieurs pendant l'hiver, près d'un foyer antique,
Veillent à la lueur d'une lampe rustique :
Leur compagne près d'eux partageant leurs tra-
vaux,

Tantôt d'un doigt léger fait rouler ses fuseaux ;
Tantôt cuit dans l'airain le doux jus de la treille,
Et charme par ses chants les longueurs de la veille.

L'harmonie du plus harmonieux des Poë-
tes est admirablement bien rendue dans
cette description d'une tempête.

Tantôt un sombre amas d'effroyables nuages
S'ouvre, & soudain s'épanche en d'immenses orages,

* Tum ferri rigor, atque arguta lamina
ferræ.

Le ciel se foud en eaux, les grains sont inondés,
 Les fossés sont remplis, les fleuves débordés,
 Les torrens bondissant précipitent leur onde,
 Et des mers en courroux le noir abîme gronde,
 Dans cette nuit affreuse, environné d'éclairs,
 Le Roi des Dieux s'assied sur le trône des airs,
 La terre tremble au loin sous son maître qui tonne,
 Les animaux ont fui, l'homme épédu frissonne :
 L'univers ébranlé s'épouvante. - - Le Dieu,
 De Rhodope ou d'Atbos, réduit la cime en feu ;
 L'air vomit tous ses flots, tous les vents se confondent,
 La rive au loin gémit & les bois lui répondent.

Dans cette peinture du printems, M. H.
 à réuni la précision, l'élégance, la fi-
 délité & la douceur.

Le printems rend aux bois des ornemens nouveaux ;
 Alors la terre ouvrant ses entrailles profondes,
 Demande de ses fruits les semences fécondes :
 Le Dieu de l'air descend dans son sein amoureux,
 Lui verse ses trésors, lui darde tous ses feux,
 Remplit ce vaste corps de son ame puissante :
 Le monde se ranime, & la nature enfante.
 L'amour dans les forêts réveille les oiseaux,
 L'amour dans les vallons fait bondir les troupeaux,
 Echauffés par Zéphyre, bumectés par l'Aurore,
 On voit germer les fruits, on voit les fleurs éclore,
 La terre est plus riante & le ciel plus vermeil,
 Le gazon ne craint point les ardeurs du soleil,

476 JOURNAL HÉLVÉTIQUE

Et la vigne, dès vents osant braver l'outrage,
 Laisse échapper les fleurs & fortir son feuillage,
 Sans doute le printems voit naître l'univers,
 Il voit le jeune oiseau s'essayer dans les airs ;
 Le printems seul sourit au monde en son aurore,
 Le printems tous les ans le rajeunit encore,
 Et des brûlans étés séparant les hivers,
 Laisse du moins entr'eux respirer l'univers.

Nous ajouterons quelques vers tirés de
 l'éloge de la vie champêtre, qui est à la
 fin du second chant.

Ah ! loin de voir ces maux que le luxe fait naître,
 Heureux le laboureur ! trop heureux, s'il fait l'être !
 La terre libérale & docile à ses soins
 Contente, à peu de frais, ses rustiques besoins,
 Il ne voit point chez lui, sous des toits magnifiques,
 Des flots d'adulateurs inonder ses portiques,
 Il ne voit pas le peuple y dévorer des yeux
 De riches tapis d'or, des vases précieux :
 D'agréables poisons n'y brûlent point ses veines ;
 Le fard n'altère point la blancheur de ses laines ;
 Il n'a point tous ces arts, qui trompent notre ennui,
 Mais, que lui manque-t-il ? La nature est à lui,
 Des grottes, des étangs, une claire fontaine,
 Dont l'onde en murmurant l'endort sous un vieux
 chêne,
 Un troupeau qui mugit, des vallons, des forêts,
 Ce sont là ses trésors, ce sont là ses palais.

C'est

*C'est dans les champs , qu'on trouve une mâle jeu-
nesse :*

*C'est là qu'on sert les Dieux , qu'on chérit la vieil-
lesse.*

*D'autres la rainie en main , tourmenteront la mer,
Ramperont dans les cours , aiguiseront le fer,
L'avidè conquérant , la terreur des familles ,
Egorge les vieillards , les mères & les filles ,
Pour dormir sous la pourpre & pour boire dans
l'or :*

*L'avare ensevelit & toute son trésor :
L'orateur au barreau , le Poète au théâtre ,
S'enyorent de l'encens d'une foule idolâtre.*

*Le laboureur en paix cõüle des jours prospères ;
Il cultive le champ , que cultivoient ses pères :
Ce champ nourrit l'état , ses enfans , ses troupeaux
Et ses bœufs , compagnons de ses heureux travaux.*

*Ainsi les vieux Sabins vivoient dans l'innocence :
Ainsi des fiers Toscans s'aggrandit la puissance ,
Ainsi Rome , aujourd'hui l'arbitre des humains ,
Dut l'empire du monde à de rustiques mains.*

478. JOURNAL HELVETIQUE

9 jours de l'âge d'or ! jours heureux , mœurs champêtres !

L'homme étoit sans tyrans , les animaux sans maîtres.

*L'airain n'assembloit point des soldats furieux ,
Et l'homicide acier , & l'or impérieux ,
Ces métaux , l'instrument & l'appas de la guerre
N'avoient ni ravagé , ni corrompu la terre.*

(La suite , le mois prochain.)





III. PARTIE.

PIECES FUGITIVES.



I. TRADUCTION

*du poëme de JEAN PLOKOF, Conseiller de
Holstein, sur les affaires présentes.*

I.

AUX armes, princes & républiques,
chrétiens si long-tems acharnés les uns
contre les autres pour des intérêts aussi
foibles que mal entendus; aux armes con-
tre les ennemis de l'Europe. Les usurpa-
teurs du trône des Constantins vous appel-
lent eux-mêmes à leur ruine. Ils vous
crient; en tombant sous le fer victorieux
des Russes, venez; achevez de nous ex-
terminer.

I. I.

Le Sardanapale de Stamboul, endormi
dans la mollesse & dans la Barbarie, s'est

réveillé un moment à la voix de ses insolens fatrapes & de ses prêtres ignorans. Ils lui ont dit : Viole les droits des nations ; loin de respecter les ambassadeurs des monarches, commence par ordonner qu'on les mette aux fers, & ensuite nous instruirons la terre en ton nom, que tu vas punir la Russie, parce qu'elle t'a désobéi. Je le veux, a répondu le lourd dominateur des Dardanelles & de Marmara. Ses janissaires & ses spahis sont partis, & il s'est endormi profondément.

I I I.

PENDANT que son ame matérielle se livroit à des songes flatteurs, entre deux Géorgiennes aux yeux noirs, arrachées par ses eunuques aux bras de leurs mères pour assouvir ses desirs sans amour, & sa brutalité sans discernement, le génie de la Russie a déployé ses ailes brillantes. Il a fait entendre sa voix de la Néva au Pont Euxin, dans la Sarmatie, dans la Dacie, au bord du Danube, au promontoire du Ténare, aux plaines, aux montagnes où régnoit autrefois Ménélas. Il a parlé, ce puissant génie ; & les barbares enfans du Turkestan ont partout mordu la poussière. Stamboul tremble ; la cignée est à la racine de ce grand arbre qui couvre l'Europe, l'Asie &

l'Afrique de ses rameaux funestes. Et vous resteriez tranquilles ! vous, princes, tant de fois outragés par cette nation farouche, vous dormiriez comme Mustapha fils de Mahmoud !

I V.

ON ne retrouvera peut-être jamais une occasion si belle de renvoyer dans leurs antiques marais les déprédateurs du monde. La Servie tend les bras au jeune empereur des Romains, & lui crie : Délivrez-moi du joug des Ottomans. Que ce jeune prince, qui aime la vertu & la gloire véritable, mette cette gloire à venger les outrages faits à ses augustes ancêtres ; qu'il ait toujours devant les yeux Vienne assiégée par un visir, & la Hongrie dévastée pendant deux siècles entiers.

V.

QUE le lion de St. Marc ne se contente pas de se voir avec complaisance à la tête d'un évangile ; qu'il coure à sa proie, comme le lion de Judas ; que ceux qui épousent tranquillement la mer toutes les années, fendent ses flots par les proues de cent navires ; qu'ils reprennent l'île consacrée à Vénus, & celle où Minos dicta ses loix, oubliées pour les loix de l'alcoran.

V I.

LA patrie des Thémistocles & des Milhades secoue ses fers, en voyant planer de loin l'aigle de Catherine; mais elle ne peut encor les briser. Quoi donc! n'y auroit il en Europe qu'un petit peuple ignoré, une poignée de Monténégrins, une fourmillière, qui osât suivre les traces, que cette aigle triomphante nous montre du haut des airs dans son vol impétueux?

V I I.

LES braves chevaliers du rocher de Malthe brûlent d'impatience de se réflaïssir de l'île du soleil, & des roses que leur éleva Soliman, l'intrépide ayeul de l'imbécille Mustapha. Les nobles & valeureux Espagnols, qui n'ont jamais fait de paix avec les barbares, qui ne leur envoient point des consuls de marchands sous le nom d'ambassadeurs, pour recevoir des affronts toujours dissimulés; les Espagnols qui bravent dans Oran les puissances de l'Afrique, souffriront-ils que les sept foibles tours de Bizance osent insulter aux tours de Castille?

V I I I.

DANS les tems d'une ignorance grossière, d'une superstition imbécille, & d'une che-

valerie ridicule, les pontifes de l'Europe trouvèrent le secret d'armer les chrétiens contre les musulmans, en leur donnant pour toute récompense une croix sur l'épaule & des bénédictions. L'éternel arbitre de l'univers ordonnoit, disoient-ils, que les chevaliers & les écuyers, pour plaire à leurs dames, allassent tout tuer dans le territoire pierreux & stérile de Jérusalem & de Bethléem; comme s'il importoit à Dieu & à ces dames, que cette misérable contrée appartint à des Francs, à des Grecs, à des Arabes, à des Turcs ou à des Corasmins.

I X.

LE but secret & véritable de ces grands armemens étoit de soumettre l'église grecque à la latine (car il est impie de prier Dieu en grec, il n'entend que le latin.) Rome vouloit disposer des évêchés de Laodicée, de Nicomédie & du grand Caite; elle vouloit faire couler l'or de l'Asie sur les rivages du Tibre. L'avarice & la rapine déguisées en religion, firent périr des millions d'hommes, elles appauvrirent ceux-mêmes qui croyoient s'enrichir par le fanatisme qu'ils inspiroient.

X.

PRINCES, il ne s'agit pas ici de croisades. Laissez les ruines de Jérusalem, de Separvaïm, de Corozaim, de Sodome & de Gomorre; chassez Mustapha, & partagez. Ses troupes ont été battues; mais elles s'exercent par leurs défaites; un visir montre aux janissaires l'exercice prussien. Les Turcs revenus de leur étonnement peuvent se rendre formidables. Ceux qui ont été vaincus dans la Dacie, peuvent un jour assiéger Vienne une seconde fois. Le tems de détruire les Turcs est venu. Si vous ne saisissez pas ce tems, si vous laissez discipliner une nation si terrible, autrefois sans discipline, elle vous détruira peut-être. Mais où sont ceux qui savent prévoir & prévenir?

X I.

LES politiques diront, nous voulons voir de quel côté penchera la balance; nous voulons l'équilibre; l'argent, ce principe de toutes choses, nous manque; nous l'avons prodigé dans des guerres inutiles, qui ont épuisé plusieurs nations, & qui n'ont produit des avantages réels à aucune. Vous n'avez point d'argent, pauvres princes! les Turcs en avoient moins que vous quand ils prirent Constantinople. Prenez du fer, & marchez.

X I I.

A I N S I parloit dans la Kerfonèse Cimbrique un citoyen, qui aimoit les grandes choses. Il détestoit les Turcs ennemis de tous les arts ; il déplorait le deslin de la Grèce ; il gémissoit sur la Pologne, qui déchiroit ses entrailles de ses mains, au lieu de se réunir sous le plus sage & le plus éclairé des rois. Il chantoit en vers germaniques ; mais les Grecs n'en furent rien, & les confédérés Polonois ne l'écoutèrent pas.



II. V E R S de M. SAURIN à
M. DE VOLTAIRE.

T U viens de prendre la besace
Et le cordon de saint François,
Vertu de froc ! Frère Pancrace,
Nous allons voir de tes exploits.
A la faveur du saint capuce,
Tu seras, près de la Saur Luce,
Aussi jeune qu'en tes écrits ;
En tes écrits, que tout Paris
Attend, comme au desert le peuple sans prépuce,
Le fameux peuple d'Israel
Attendoit la mané du ciel.

Mais n'aurois-tu suivi qu'une ambition folle ?

Aux lauriers immortels, dont il a le front ceint,
VOLTAIRE voudroit-il joindre encor l'auréole ?

*Et grand homme en ce monde, être dans l'au-
tre un saint ?*

Si c'est ton projet, tu t'abuses :

Capucin tant qu'il lui plaira,

VOLTAIRE jamais ne sera

De ces gens qu'on invoquera,

Si ce n'est au temple des Muses,

Où plus d'un autel il aura.



III. RÉPONSE de M. DE VOLTAIRE.

STANCES.

1.

IL est vrai, je suis Capucin,
C'est sur quoi mon salut se fonde.

*Je ne veux pas, dans mon déclin,
Finir comme les gens du monde.*

2.

*Mon malheur est de n'avoir plus
Dans mes nuits ces bonnes fortunes,*

*Ces nobles graces des élus,
Chez mes confrères si communes.*

3.

*Je ne suis point frère Frapart
Confessant Sœur Luce & Sœur Nice,
Je ne porte point le cilice
De Saint Grisel, de Saint Billard.*

4.

*J'achève doucement ma vie,
Prêt à partir le lendemain,
En communiant de la main
Du bon Curé de Mélanie (*).*

5.

*Dès que Monsieur l'Abbé TERRAI (†)
A sçu ma capucinerie,
De mes biens il m'a délivré.
Que servent-ils dans l'autre vie?*

6.

*J'aime fort cet arrangement,
Il est lesté, & plein de prudence,
Plût à Dieu qu'il en fit autant
A tous les moines de la France!*

* Voyez le Drame de MELANIE, par M. DE L'HARPE.

† On connoit les édits de réduction de ce nouveau Contrôleur des Finances. En réduisant à la moitié les Moines, le Roi auroit plus gagné, & la Société moins perdu.



IV. *La Reine fantasque*, Conte par M.
J. J. ROUSSEAU. *)

IL y avoit autrefois un Roi qui aimoit son peuple. . . . Cela commence comme un Conte de Fée, interrompt le Druide. C'en est un aussi, répondit Ja' Amir. Il y avoit donc un Roi qui aimoit son peuple, & qui par conséquent en étoit adoré. Il avoit fait tous ses efforts pour trouver des ministres qui entraissent dans ses vues: mais ayant enfin reconnu la folie d'une pareille recherche, il avoit pris le parti de faire par lui-même toutes les choses qu'il pou-

*) Ce petit Conte écrit anciennement & par une sorte de défi, n'avoit point encore été imprimé que je sache. Il s'agissoit d'essayer de faire un Conte supportable & même gai, sans intrigue, sans amour, sans mariage & sans polissonnerie. Il y a sept ou huit ans que plusieurs amis de M. ROUSSEAU en eurent des copies, qui se multiplièrent à Paris & en province. Il vient d'être imprimé à Amsterdam.

voit dérober à leur bouillante activité. Entêté du bizarre projet de rendre ses sujets heureux, il agissoit conséquemment à cette idée, & une conduite si singulière lui donnoit parmi les Grands un ridicule ineffaçable : le peuple le bénissoit, mais à la cour il passoit pour un fou. A cela près il ne manquoit pas de mérite ; aussi s'appelloit-il Phénix.

SI ce Prince étoit extraordinaire, il avoit une femme qui l'étoit moins. Vive, étourdie, inégale, folle par la tête, sage par le cœur, bonne par tempérament, méchante par caprice ; voilà en peu de mots, le portrait de la Reine. Fantastique étoit son nom ; nom célèbre, qu'elle avoit reçu de ses ancêtres en ligne féminine, & dont elle soutenoit dignement l'honneur. Cette personne si illustre & si raisonnable étoit le charme & le supplice de son cher époux, car elle l'aimoit aussi fort sincèrement, peut-être à cause de la facilité qu'elle avoit à le tourmenter. Malgré l'amour réciproque qui régnoit entr'eux, ils passèrent plusieurs années sans pouvoir obtenir aucun fruit de leur union. Le Roi en étoit pénétré de chagrin, & la Reine s'en mettoit dans des impatiences, dont ce bon Prince ne se ressentoit pas tout seul : elle s'en prenoit à tout le monde de ce qu'elle n'avoit point

d'enfans ; il n'y avoit pas un courtifan à qui elle ne demandât étourdiment quelque fecret pour en avoir , & qu'elle ne rendit refponfable du mauvais fuccès.

LES Médecins ne furent point oubliés ; car la Reine avoit pour eux une docilité peu commune , & ils n'ordonnoient pas une drogue , qu'elle ne fit préparer très-soigneufement pour avoir le plaifir de la leur jeter au nez , à l'inftant qu'il la falloir prendre. Les Derviches eurent leur tour ; il fallut recourir aux neuvaines , aux vœux ; furtout aux offrandes ; & malheur aux defervans des temples où Sa Majefté alloit en pèlerinage ; elle fourageoit tout , & fous prétexte d'aller respirer un air prolique ; elle ne manquoit jamais de mettre fans deflus deffous toutes les cellules des moines. Elle portoit auffi leurs reliques , & s'affubloit alternativement de tous leurs différens équipages : tantôt c'étoit un cordon blanc , tantôt une ceinture de cuir , tantôt un long capuchon , tantôt un fcapulaire ; il n'y avoit forte de mascarade monaftique , dont fa dévotion ne s'avisât ; & comme elle avoit un petit air éveillé , qui la rendoit charmante fous tous ces déguifemens , elle n'en quittoit aucun fans avoir eu foin de s'y faire peindre.

ENFIN à force de dévotions si bien faites, à force de Médecines si sagement employées, le ciel & la terre exaucèrent les vœux de la Reine ; elle devint grosse au moment qu'on commençoit à en désespérer. Je laisse à deviner la joie du Roi & celle du peuple : pour la sienne elle alla, comme toutes ses passions, jusqu'à l'extravagance : dans ses transports elle castoit & brisoit tout ; elle embrassoit indifféremment tout ce qu'elle rencontroit ; hommes, femmes, courtisans, valets, c'étoit risquer de se faire étouffer, que se trouver sur son passage. Elle ne connoissoit point, disoit-elle, de ravissement pareil à celui d'avoir un enfant, à qui elle pût donner le fouet tout à son aise dans ses momens de mauvaise humeur.

COMME la grossesse de la Reine avoit été longtems vainement attendue, elle passoit pour un de ces événemens extraordinaires, dont tout le monde veut avoir l'honneur. Les Médecins l'attribuoient à leurs drogues, les moines à leurs reliques, le peuple à ses prières, & le Roi à son amour. Chacun s'intéressoit à l'enfant qui devoit naître, comme si c'eût été le sien, & tous faisoient des vœux sincères pour l'heureuse naissance du Prince : car on en vouloit un, & le peuple, les Grands, & le Roi réunissoient leurs desirs sur ce point. La

Reine trouva fort mauvais, qu'on s'avisât de lui prescrire de qui elle devoit accoucher, & déclara qu'elle prétendoit avoir une fille, ajoutant qu'il lui paroissoit assez singulier, que quelqu'un osât lui disputer le droit de disposer d'un bien, qui n'appartenoit incontestablement qu'à elle seule.

PHE'NIX voulut en vain lui faire entendre raison, elle lui dit nettement que ce n'étoit point là ses affaires, & s'enferma dans son cabinet pour boudier; occupation chérie, à laquelle elle employoit régulièrement au moins six mois de l'année.

LE Roi comprenoit fort bien que les caprices de la mère ne détermineroient pas le sexe de l'enfant; mais il étoit au désespoir qu'elle donnât ainsi ses travers en spectacle à toute la cour. Il eût sacrifié tout au monde pour que l'estime universelle eût justifié l'amour qu'il avoit pour elle, & le bruit qu'il fit mal à propos dans cette occasion, ne fut pas la seule folie que lui eût fait faire le ridicule espoir de rendre sa femme raisonnable.

NE sachant plus à quel saint se vouer, il eut recours à la Fée discrète, son amie & la protectrice de son Royaume. La Fée lui conseilla de prendre les voyes de la douceur, c'est à dire, de demander excuse à la Reine. Le seul but, lui dit-elle, de tou-

tes les fantaisies des femmes est de désorienter un peu la morgue masculine, & d'accoutumer les hommes à l'obéissance qui leur convient. Le meilleur moyen que vous ayez de guérir les extravagances de votre femme est d'extravaguer avec elle. Sitôt que vous cesserez de contrarier ses caprices, assurez-vous qu'elle cessera d'en avoir, & qu'elle n'attend pour devenir sage, que de vous avoir rendu bien complètement fou. Faites donc les choses de bonne grace, & cédez en cette occasion pour obtenir ce que vous voudrez dans une autre. Le Roi crut la Fée, & pour se conformer à son avis, s'étant rendu au cercle de la Reine, il la prit à part, lui dit tout bas qu'il étoit fâché d'avoir contesté mal-à-propos, & qu'il tâcheroit de la dédommager à l'avenir par sa complaisance de l'humeur, qu'il pouvoit avoir mise dans ses discours en disputant impoliment contre elle.

FANTASQUE, qui craignit que la douceur de Phénix ne la couvrît seule du ridicule de cette affaire, se hâta de lui répondre, que sous cette excuse ironique, elle voyoit encore plus d'orgueil que dans les disputes précédentes, mais que puisque les torts d'un mari n'autorisoient point ceux d'une femme, elle se hâtoit de céder en cette occasion, comme elle avoit toujours

fait : mon Prince & mon époux , ajouta-t-elle tout haut , m'ordonne d'accoucher d'un garçon , & je fais trop bien mon devoir pour manquer d'obéir. Je n'ignore pas que quand Sa Majesté m'honore des marques de sa tendresse , c'est moins pour l'amour de moi que pour celui de son peuple , dont l'intérêt ne l'occupe guères moins la nuit que le jour. Je dois imiter un si noble désintéressement , & je vais demander au Divan un mémoire instructif du nombre & du sexe des enfans qui conviennent à la famille royale ; mémoire important au bonheur de l'Etat , & sur lequel toute Reine doit apprendre à régler sa conduite pendant la nuit.

CE beau foliloque fut écouté de tout le cercle avec beaucoup d'attention , & je vous laisse à penser combien d'éclats de rire furent assez mal adroitement étouffés. Ah ! dit tristement le Roi en fortant & haussant les épaules , je vois bien que quand on a une femme folle , on ne peut éviter d'être un sot. ?

LA Fée Discrette , dont le sexe & le nom contraindroient quelquefois plaisamment dans son caractère , trouva cette querelle si réjouissante , qu'elle résolut de s'en amuser jusqu'au bout. Elle dit publiquement au Roi , qu'elle avoit consulté les comètes , qui

président à la naissance des Princes , & qu'elle pouvoit lui répondre que l'enfant qui naîtroit de lui , seroit un garçon ; mais en secret elle assûra la Reine qu'elle auroit une fille. 3

CET avis rendit tout-à-coup Fantasque aussi raisonnable qu'elle avoit été capricieuse jusqu'alors. Ce fut avec une douceur & une complaisance infinies , qu'elle prit toutes les mesures possibles pour désoler le Roi & toute la cour. Elle se hâta de faire faire une layette des plus superbes , affectant de la rendre si propre à un garçon qu'elle devint ridicule à une fille ; il fallut dans ce dessein changer plusieurs modes , mais tout cela ne lui coutoit rien. Elle fit préparer un beau collier de l'ordre , tout brillant de pierreries , & voulut absolument que le Roi nommât d'avance le gouverneur & le précepteur du jeune Prince.

SITÔT qu'elle fut sûre d'avoir une fille , elle ne parla que de son fils , & n'omit aucune des précautions inutiles , qui pouvoient faire oublier celles qu'on auroit dû prendre. Elle rioit aux éclats en se peignant la contenance étonnée & bête qu'auroient les Grands & les Magistrats qui devoient orner ses couches de leur présence. Il me semble , disoit-elle à la Fée , vois d'un côté notre vénérable Chancelier arbor

rer de grandes lunettes pour vérifier le sexe de l'enfant, & de l'autre Sa Sacrée Majesté. baisser les yeux & dire en balbutiant : je croyois . . la Fée m'avoit pourtant dit . . Messieurs, ce n'est pas ma faute . . . & d'autres apophthegmes aussi spirituels, recueillis par les Savans de la cour, & portés bien-tôt jusqu'aux extrémités des Indes.

ELLE se représentoit avec un plaisir malin le désordre & la confusion, que ce merveilleux événement alloit jeter dans toute l'assemblée. Elle se figuroit d'avance les disputes, l'agitation de toutes les Dames du Palais pour réclamer, ajuster, concilier en ce moment imprévu les droits de leurs importantes charges, & toute la cour en mouvement pour un béguin.

CE fut aussi dans cette occasion qu'elle inventa le décent & spirituel usage de faire haranguer par les Magistrats en robes le Prince nouveau-né. Phénix voulut lui représenter que c'étoit avilir la Magistrature à pure perte, & jeter un comique extravagant sur tout le cérémonial de la cour, que d'aller en grand appareil étaler du phœbus à un petit marmot avant qu'il le pût entendre, ou du moins y répondre.

ET tant mieux ! reprit vivement la Reine, tant mieux pour votre fils ! ne feroit-il pas trop heureux que les bêtises qu'ils

ont à lui dire, fussent épuisées avant qu'il les entendit, & voulez-vous qu'on lui garde pour l'âge de raison des discours propres à le rendre fou ? Pour Dieu, laissez les haranguer tout leur bien-aise, tandis qu'on est sûr qu'il n'y comprend rien & qu'il en a l'ennui de moins : vous devez savoir de reste, qu'on n'en est pas toujours quitte à si bon marché. Il en fallut passer par là ; & de l'ordre exprès de Sa Majesté, les Présidens du Sénat & des Académies commencèrent à composer, étudier, raturer & feuilleter leur Vaumorière & leur Démosthène pour apprendre à parler à un embryon.

ENFIN, le moment critique arriva. La Reine sentit les premières douleurs avec des transports de joye, dont on ne s'avise guères en pareille occasion. Elle se plaignoit de si bonne grace, & pleuroit d'un air si riant, qu'on eût crû que le plus grand de ses plaisirs étoit celui d'accoucher.

AUSSITÔT ce fut dans tout le Palais unè rumeur épouvantable. Les uns couroient chercher le Roi, d'autres les Princes, d'autres les Ministres, d'autres le Sénat : le plus grand nombre & les plus pressés alloient pour aller, & roulant leur tonneau comme Diogène, avoient pour toute affaire de se donner un air affairé. Dans l'empressement de rassembler tant de gens né-

cessaires, la dernière personne à qui l'on songea, fut l'accoucheur; & le Roi, que son trouble mettoit hors de lui, ayant demandé par mégarde une sage-femme, cette inadvertence excita parmi les Dames des ris immodérés, qui, joints à la bonne humeur de la Reine, firent l'accouchement le plus gai, dont on eût jamais entendu parler.

QUOIQUE Fantastique eut gardé de son mieux le secret de la Fée, il n'avoit pas laissé de transpirer parmi les femmes de sa maison; & celles-ci le gardèrent si fidèlement elles-mêmes, que le bruit fut plus de trois jours à s'en répandre par toute la ville; de sorte qu'il n'y avoit depuis long-tems que le Roi seul qui n'en fût rien. Chacun étoit donc attentif à la scène qui se préparoit, l'intérêt public fournissant un prétexte à tous les curieux de s'amuser aux dépens de la famille Royale, ils se faisoient une fête d'épier la contenance de leurs Majestés, & de voir comment avec deux promesses contradictoires, la Fée pourroit se tirer d'affaire & conserver son crédit.

OH ça, Monseigneur, dit Jalimir au Druide en s'interrompant; convenez qu'il ne tient qu'à moi de vous impatienter dans les règles: car vous sentez bien, que voici le moment des digressions, des réflexions, des portraits & de ces multitudes de belles

choses, que tout auteur homme d'esprit ne manque jamais d'employer à-propos dans l'endroit le plus intéressant pour excéder ses lecteurs. Comment par Dieu ! dit le *Druide*, t'imagines-tu qu'il y en ait d'assez fots pour lire tout cet esprit-là ? Apprends qu'on a toujours celui de le passer, & qu'en dépit de Monsieur l'auteur, on a bientôt recouvert son étalage avec les feuillets de son livre. Et toi qui fais ici le raisonneur, penses-tu que pour éviter l'imputation d'une sottise, il suffise de dire qu'il ne tiendrait qu'à toi de la faire ? vraiment il ne falloit que le dire pour le prouver ; & malheureusement je n'ai pas moi la ressource de tourner les feuillets. Consolerez-vous, lui dit doucement *Jalamir*, d'autres les tourneront pour vous, si jamais on écrit ceci. Cependant considérez que voila toute la cour rassemblée dans la chambre de la Reine, que c'est la plus belle occasion que j'aurai jamais de vous peindre tant d'illustres originaux, & la seule peut-être que vous aurez de les connoître. Que Dieu l'entende, répartit plaisamment le *Druide* ! je ne les connoîtrai que trop par leurs actions : fais les donc agir, si ton histoire a besoin d'eux, & n'en dis mot s'ils sont inutiles : je ne veux point d'autres portraits que les faits. Puisqu'il n'y a pas moyen,

dit Jalamir, d'égayer mon récit par un peu de métaphysique, j'en vais tout bêtement reprendre le fil. Mais conter pour conter est si plat . . vous ne savez pas combien de belles choses vous allez perdre! aidez-moi je vous prie, à me retrouver; car la philosophie m'a tellement emporté; que je ne fais plus à quoi j'en étois du conte.

A cette Reine, dit le Druide impatienté, que tu as tant de peine à faire accoucher, & avec laquelle tu me tiens depuis une heure en travail: oh, oh, reprit Jalamir, croyez-vous que les enfans des Rois se pondent comme des œufs de grive? Vous allez voir si ce n'étoit pas bien la peine de pérorer. La Reine donc après bien des cris & des ris, tira enfin les curieux de peine & la Fée d'intrigue, en mettant au monde une fille & un garçon plus beaux que le soleil & la lune, & qui se ressembloient si fort, qu'on avoit peine à les distinguer, ce qui fit que dans leur enfance on se plaisoit à les habiller de même.

DANS ce moment si désiré le Roi sortant de la Majesté pour se rendre à la nature, fit des extravagances qu'en d'autres tems il n'eût pas laissé faire à la Reine, & le plaisir d'avoir des enfans le rendoit si enfant lui-même, qu'il courût sur son balcon erter au peuple à pleine tête; mes amis,

réjouissez-vous tous, il vient de me naître un fils, à vous un père, & une fille à ma femme. La Reine qui se trouvoit pour la première fois de sa vie à pareille fête, ne s'aperçut pas de tout l'ouvrage qu'elle avoit fait : & la Fée qui connoissoit son esprit fantasque, se contenta, conformément à ce qu'elle avoit désiré, de lui annoncer d'abord une fille. La Reine se la fit apporter, & ce qui surprit fort les spectateurs, elle l'embrassa tendrement à la vérité, mais les larmes aux yeux & avec un air de tristesse, qui cadroit mal avec celui qu'elle avoit eu jusqu'alors. J'ai déjà dit qu'elle aimoit sincèrement son époux : elle avoit été touchée de l'inquiétude & de l'attendrissement qu'elle avoit lû dans ses regards durant ses souffrances. Elle avoit fait, dans un tems à la vérité singulièrement choisi, des réflexions sur la cruauté qu'il y avoit à désoler un mari si bon, & quand on lui présenta sa fille, elle ne songea qu'au regret qu'auroit le Roi de n'avoir pas un fils. Discrète, à qui l'esprit de son sexe & le don de féerie apprenoient à lire facilement dans les cœurs, pénétra sur le champ ce qui se passoit dans celui de la Reine, & n'ayant plus de raison pour lui déguiser la vérité, elle fit apporter le jeune Prince. La Reine revenue de sa surprise trouva l'expédient si

plaisant, qu'elle en fit des éclats de rire dangereux dans l'état où elle étoit. Elle se trouva mal, on eut beaucoup de peine à la faire revenir, & si la Fée n'eut répondu de sa vie, la douleur la plus vive alloit succéder aux transports de joye dans le cœur du Roi & sur les visages des courtisans.

MAIS voici ce qu'il y eut de plus singulier dans toute cette aventure. Le regret sincère qu'avoit la Reine d'avoir tourmenté son mari lui fit prendre une affection plus vive pour le jeune Prince que pour sa sœur, & le Roi de son côté qui adoroit la Reine, marqua la même préférence à la fille qu'elle avoit souhaitée. Les caresses indirectes que ces deux uniques époux se faisoient ainsi l'un l'autre devinrent bientôt un goût très-décidé, & la Reine ne pouvoit non plus se passer de son fils, que le Roi de sa fille.

CE double événement fit un grand plaisir à tout le peuple, & le rassura du moins pour un tems, sur la frayeur de manquer de maître. Les esprits-forts, qui s'étoient moqués des promesses de la Fée, furent moqués à leur tour. Mais ils ne se tinrent pas pour battus; disant qu'ils n'accordoient pas même à la Fée l'infailibilité du mensonge, ni à ses prédictions la vertu de rendre impossibles les choses qu'elle an-

nonçoit. D'autres, fondés sur la prédilection, qui commençoit à se déclarer, pouffèrent l'impudence jusqu'à soutenir qu'en donnant un fils à la Reine, & une fille au Roi, l'événement avoit de tout point démenti la prophétie.

TANDIS que tout se dispoit pour la pompe du bêtême des deux nouveaux nés, & que l'orgueil humain se préparoit à briller humblement aux autels des Dieux. . . Un moment, interrompit le Druide, tu me brouilles d'une terrible façon : apprens-moi, je t'en prie, en quel lieu nous sommes. D'abord, pour rendre la Reine enceinte, tu la promenois parmi des reliques & des capuchons : après cela tu nous as tout à coup fait passer aux Indes. A présent tu viens me parler du bêtême, & puis des autels des Dieux. Par le grand Tharamis, je ne fais plus si dans la cérémonie que tu prépares, nous allons adorer Jupiter, la bonne Vierge ou Mahomet. Ce n'est pas qu'à moi Druide il m'importe beaucoup que tes deux bambins soyent bâtisés ou circoncis, mais encore faut-il observer le costume, & ne pas m'exposer à prendre un Evêque pour le Muphti, & le Missel pour l'Alcoran. Le grand malheur ! lui dit Jalamir, d'autsi fins que vous s'y tromperoient bien. Dieu garde de mal tous ces Prélats, qui ont des

ferrails, & prennent pour de l'Arabe le *Là-tin* du Bréviaire. Dieu fasse paix à tous les honnêtes Caffards, qui suivent l'intolérance du prophète de la Mecque, toujours prêts à massacrer saintement le genre humain pour la gloire du Créateur. Mais vous devez vous ressouvenir que nous sommes dans un pays de Fées, où l'on n'envoie personne en enfer pour le bien de son ame, où l'on ne s'avise point de regarder au prépuce des gens pour les damner ou les affoudre, & où la Mitre & le Turban verd couvrent également les têtes sacrées pour servir de signalement aux yeux des sages & de parure à ceux des fols.

Je fais bien que les loix de la géographie, qui règlent toutes les Religions du monde, veulent que les deux nouveaux nés soyent Musulmans, mais on ne circonscrit que les mâles, & j'ai besoin que mes Jumceaux soyent administrés tous deux; ainsi trouvez bon que je les batise. Fais, fais, dit le Druide; voila, foi de prêtre, un choix le mieux motivé dont j'aye entendu parler de ma vie. Jalamir continua.

La Reine qui se plaisoit à bouleverser toute étiquette, voulut se lever au bout de six jours & sortir le septième, sous prétexte qu'elle se portoit bien: En effet elle nourrissoit ses enfans. Exemple odieux,

dont toutes les femmes lui représentèrent très vivement les conséquences. Mais Fantastique, qui craignoit les ravages du lait répandu, soutint qu'il n'y a point de tems plus perdu pour le plaisir de la vie que celui qui vient après la mort, & que le sein d'une femme morte se flétrit encore plus que celui d'une nourrice, ajoutant d'un ton de Duegne, qu'il n'y a point de plus belle gorge aux yeux d'un mari que celle d'une femme qui nourrit les enfans. Cette intervention des maris dans des soins qui les regardent si peu, fit beaucoup rire les Dames, & la Reine, trop jolie pour l'être impunément, leur parut dès-lors malgré ses caprices presque aussi ridicule que son époux, qu'elles appelloient par dérision le bourgeois de Vaugirard.

J E te vois venir, dit aussi-tôt le Druidé, tu voudrois me donner insensiblement le rôle de Schahbahan, & me faire demander s'il y a aussi un Vaugirard aux Indes, comme un Madrid au bois de Boulogne, un Opéra dans Paris, & un Philosophe à la cour. Mais poursuis ta rapsodie, & ne me tens plus de ces pièges, car n'étant ni marié ni Sultan, ce n'est pas la peine d'être un sot.

ENFIN, dit Jalamir sans répondre au Druidé, tout étant prêt, le jour fut pris.

pour ouvrir les portes du ciel aux deux nouveaux-nés. La Fée se rendit de bon matin au palais, & déclara aux augustes époux, qu'elle alloit faire à chacun de leurs enfans un présent digne de leur naissance & de son pouvoir. Je veux, dit-elle, avant que l'eau magique les dérobe à ma protection, les enrichir de mes dons, & leur donner des noms plus efficaces que ceux de tous les pieds-plats du calendrier, puisqu'ils exprimeront des perfections dont j'aurai soin de les douer en même-tems : Mais comme vous devez connoître mieux que moi les qualités qui conviennent au bonheur de votre famille & de vos peuples, choisissez vous-mêmes, & faites ainsi d'un seul acte de volonté sur chacun de vos deux enfans, ce que vingt ans d'éducation font rarement dans la jeunesse, & que la raison ne fait plus dans un âge avancé.

AUSSI-TÔT, grande altercation entre les deux époux. La Reine prétendoit seule régler à sa fantaisie le caractère de toute sa famille, & le bon Prince, qui sentoît toute l'importance d'un pareil choix, n'avoit garde de l'abandonner aux caprices d'une femme dont il adoroit les folies sans les partager. Phénix vouloit des enfans qui devinssent un jour des gens-raisonnables; Fantafque aimoit mieux avoir de jo-

lis enfans , & pourvû qu'ils brillassent à six ans , elle s'embarraffoit fort peu qu'ils fussent des fots à trente. La Fée eut beau s'efforcer de mettre Leurs Majestés d'accord : Bientôt le caractère des nouveaux-nés ne fut plus que le prétexte de la dispute , & il n'étoit pas question d'avoir raison , mais de se mettre l'un l'autre à la raison.

ENFIN , Discrette imagina un moyen de tout ajuster ; sans donner le tort à personne : Ce fut , que chacun disposât à son gré de l'enfant de son sexe. Le Roi approuva un expédient , qui pourvoyoit à l'essentiel , en mettant à couvert des bizarres souhaits de la Reine l'héritier de la couronne ; & voyant les deux enfans sur les genoux de leur gouvernante , il se hâta de s'emparer du Prince , non sans regarder sa sœur d'un œil de commisération. Mais Fantafque , d'autant plus mutinée qu'elle avoit moins raison de l'être , courut comme une emportée à la jeune Princesse , & la prenant aussi dans ses bras , vous vous unissez tous , dit-elle , pour m'irriter ; mais afin que les caprices du Roi tournent malgré lui-même au profit d'un de ses enfans , je déclare que je demande pour celui que je tiens , tout le contraire de ce qu'il demandera pour l'autre. Choisissez mainte-

nant, dit-elle au Roi d'un air de triomphe, & puisque vous trouvez tant de charmes à tout diriger, décidez d'un seul mot le sort de votre famille entière. La Fée & le Roi tâchèrent en vain de la détourner d'une résolution, qui mettoit ce Prince dans un étrange embarras; elle n'en voulut jamais démordre, & dit qu'elle se félicitoit beaucoup d'un expédient qui feroit réjaillir sur sa fille tout le mérite que le Roi ne fauroit pas donner à son fils. Ah! dit ce Prince outré de dépit, vous n'avez jamais eu pour votre fille que de l'aversion, & vous le prouvez dans l'occasion la plus importante de sa vie; mais, ajouta-t-il dans un transport de colère dont il ne fut pas le maître, pour la rendre parfaite en dépit de vous, je demande que cet enfant-ci vous ressemble. Tant mieux pour vous & pour lui, reprit vivement la Reine; mais je serai vengée, & votre fille vous ressemblera. A peine ces mots furent-ils lâchés de part & d'autre avec une impétuosité sans égale, que le Roi désespéré de son étourderie, les eût bien voulu retenir, mais c'en étoit fait, & les deux enfans étoient doués sans retour des caractères demandés. Le garçon reçut le nom de Prince *Caprice*, & la fille s'appella la Princesse *Raison*, nom bizarre qu'elle illustra si bien, qu'aucune femme n'osa depuis le porter.

Voilà

VOILA donc le futur successeur au trône orné de toutes les perfections d'une jolie femme, & la Princesse sa sœur destinée à posséder un jour toutes les vertus d'un honnête homme & les qualités d'un bon Roi; partage qui ne paroît pas des mieux entendu, mais sur lequel on ne pouvoit plus revenir. Le plaisant fut que l'amour mutuel des deux époux agissant en cet instant avec toute la force, que lui rendoient toujours, mais souvent trop tard, les occasions essentielles; & la prédilection cessant d'agir, chacun trouva celui de ses enfans qui devoit lui ressembler le plus mal partagé des deux, & songea moins à le féliciter qu'à le plaindre. Le Roi prit sa fille dans ses bras, & la serrant tendrement, hélas! lui dit-il, que te serviroit la beauté même de ta mère, sans ton talent pour la faire valoir? Tu feras trop raisonnable pour faire tourner la tête à personne! Fantasque plus circonspecte sur ses propres vérités ne dit pas tout ce qu'elle pensoit de la sagesse du Roi futur, mais il étoit aisé de douter à l'air triste dont elle le caressoit, qu'elle eût au fond du cœur une grande opinion de son partage. Cependant le Roi la regardant avec une sorte de confusion lui fit quelques reproches sur ce qui s'étoit passé. Je sens mes torts, lui dit-il, mais ils sont

vosre ouvrage ; nos enfans auroient valu beaucoup mieux que nous, vous êtes cause qu'ils ne feront que nous ressembler. Au moins, dit-elle aussi tôt en sautant au cou de son mari, je suis sûre qu'ils s'aimeront autant qu'il est possible. Phénix touché de ce qu'il y avoit de tendre dans cette faillie, se consola par cette réflexion qu'il avoit si souvent occasion de faire, qu'en effet la bonté naturelle & un cœur sensible suffisoient pour tout réparer.

JR devine si bien tout le reste, dit le Druide à Jalamir en l'interrompant, que j'acheverois le conte pour toi. Ton Prince caprice fera tourner la tête à tout le monde, & fera trop bien l'imitateur de sa mère, pour n'en pas être le tourment. Il bouleversera le Royaume en le voulant reformer. Pour rendre ses sujets heureux, il les mettra au désespoir; s'en prenant toujours aux autres de ses propres torts : injuste pour avoir été imprudent, il commettra de nouvelles fautes pour réparer les premières. Comme la sagesse ne le conduira jamais, le bien qu'il voudra faire aggravera le mal qu'il aura fait. En un mot, quoi qu'au fond il soit bon, généreux, sensible, ses vertus même lui tourneront à préjudice, & sa seule étourderie unie à tout son pouvoir le fera plus haïr, que n'auroit fait

une méchanceté raisonnée. D'un autre côté, ta Princeſſe Raiſon, nouvelle héroïne du pays des Fées, deviendra un prodige de ſageſſe & de prudence, & ſans avoir d'adorateurs ſe fera tellement adorer du peuple, que chacun fera des vœux pour être gouverné par elle: ſa bonne conduite avantageuſe à tout le monde & à elle-même, ne fera du tort qu'à ſon frère, dont on oppoſera ſans ceſſe les travers à ſes vertus, & à qui la prévention publique donnera tous les défauts qu'elle n'aura pas, quand même il ne les auroit pas lui-même. Il ſera queſtion d'intervertir l'ordre de la ſucceſſion au trône, d'aſſervir la marotte à la quenouille & la fortune à la raiſon. Les Docteurs expoſeront avec emphaſe les conſéquences d'un tel exemple, & prouveront qu'il vaut mieux que le peuple obéiſſe aveuglément aux enragés, que le ſort leur donne pour maîtres, que de ſe choiſir lui-même des chefs raiſonnables, que quoiqu'on interdife à un fou le gouvernement de ſon propre bien, il eſt bon de lui laiffer la ſuprême diſpoſition de nos biens & de nos vies, que le plus inſenſé des hommes eſt préférable encore à la plus ſage des femmes, & que le mâle ou le premier-né fût-il un ſinge ou un loup,

il faudroit en bonne politique qu'une hé-
roïne ou un ange naissant après lui obéit
à ses volontés. Objections & répliques
de la part des séditieux, dans lesquelles
Dieu fait comme on verra briller ta sophis-
tique éloquence : car je te connois ; c'est
surtout à médire de ce qui se fait, que ta
bile s'exhale avec volupté, & ton amère
franchise semble se réjouir de la méchan-
ceté des hommes par le plaisir qu'elle prend
à la leur reprocher.

TUBLEU, père Druide, comme vous
y allez, dit Jalamir tout surpris ! quel
flux de paroles ! Où diable avez-vous pris
de si belles tirades ? Vous ne prêchates de
votre vie aussi bien dans le bois sacré,
quoique vous n'y parliez pas plus vrai. Si
je vous laissois faire, vous changeriez bien-
tôt un conte de Fée en un traité politi-
que, & l'on trouveroit quelque jour dans
les cabinets des Princes, Barbe-bleue ou
Peau-d'âne au lieu de Machiavel. Mais
ne vous mettez point tant en frais pour
deviner la fin de mon conte.

POUR vous montrer que les dénoue-
mens ne me manquent pas au besoin, j'en
vais dans quatre mots expédier un, non
pas aussi savant que le vôtre, mais du-

moins aussi naturel & à coup sur plus imprévu.

Vous saurez donc que les deux enfans jumeaux étant, comme je l'ai remarqué, fort semblables de figure, & de plus, habillés de même, le Roi croyant avoir pris son fils tenoit sa fille entre ses bras au moment de l'influence, & que la Reine trompée par le choix de son mari ayant aussi pris son fils pour sa fille, la Fée profita de cette erreur pour douer les deux enfans de la manière qui leur convenoit le mieux. Caprice fut donc le nom de la Princesse, Raison celui du Prince son frère, & en dépit des bizarreries de la Reine, tout se trouva dans l'ordre naturel. Parvenu au trône après la mort du Roi, Raison fit beaucoup de bien & fort peu de bruit; cherchant plutôt à remplir ses devoirs qu'à s'acquérir de la gloire, il ne fit ni guerre aux étrangers, ni violence à ses sujets, & reçut plus de bénédictions que d'éloges. Tous les projets formés sous le précédent règne furent exécutés sous celui-ci, & en passant de la domination du père sous celle du fils, les peuples deux fois heureux crurent n'avoir pas changé de maître. La Princesse Caprice, après avoir

fait perdre la vie ou la raison, à des multitudes d'amans tendres & aimables, fut enfin mariée à un Roi voisin, qu'elle préféra parce qu'il portoit la plus longue moustache & sautoit le mieux à cloche-pied. Pour Fantasque, elle mourut d'une indigestion de pieds de poulets en ragoût, qu'elle voulut manger avant de se mettre au lit, où le Roi se morfondoit à l'attendre, un soir qu'à force d'agaceries elle l'avoit engagé à venir coucher avec elle.



V. LOGOGRIPHE.

Sans mon secours on ne peut me connoître,
 En vain je voudrois me cacher.
 Lecteur ! quoiqu'à tes yeux je puisse disparoitre,
 Je t'aiderai moi-même à me chercher.
 Le vice me redoute & la vertu tranquile
 Ne me recherche pas, mais ne me craint jamais.
 Par moi seule l'on peut décider un procès,
 Que la chisane a rendu difficile.

*Jamais, en me suivant, on ne peut s'égarer.
 Au corps com̄e à l'esprit je suis en droit de plaire,
 Je manq̄ue à l'ignorant, qui croit me posséder ;
 Non au sage mortel que la raison éclaire.*

*Dans mes sept pieds que l'on peut combiner,
 L'on trouve dix-huit mots que j'offre à ton génie.
 Songe, de les chercher s'il te prend quelq̄ envie,
 Que tu ne peux sans moi les deviner.*

Sans mon tout à tous nécessaire,

1 4 6 3 7 ne se pourroit pas faire,

3 4 5 3 1 toujours de la douceur

Je passai pour le juste emblème.

Mon nom fut jadis un problème,

Qui d'un héros fameux excita la valeur,

Et de mon tout enfin lui fit perdre l'usage,

Quand d'être 1, 4 3 5, il éprouva l'outrage,

3 2 1 5, l'opiniâtreté

Fut toujours mon vrai caractère.

6 4 3 3 5 d'honneur 3 de misère.

Celui qui me recherche est souvent accablé ;

Mais s'il veut réussir il doit mettre en usage

1 4 3 3 5, pour finir son ouvrage.

516 JOURNAL HELVÉTIQUE

6 2 3 5, on me prend aisément,
Quand mon tout vient de disparaître.
3 5 6, je suis un élément,
Soumis à l'art, mais toujours traître.
3 4 6 7, ce que fait trop souvent
Fille qui se croit jolie.
5 6 7, ce qui fait qu'un Savant
Quelquefois de l'étude atteint à la folie.
1 4 5 6 7, je m'attache où je puis,
Et ne fais ce que c'est que quitter mes appuis.
3 5 6 7, mon titre inspire la tendresse:
3 4 5, souvent utile à la vieillesse,
Par bien des jeunes gens je me vois dédaigné
2 5 6, 4 7, pour n'avoir pas été
Comode époux, mon nom conservé dans l'histoire
D'un Roi pieux ternit la gloire.
Qui dit au vil mortel ce mot si redouté,
Que 3 5 2 6 7 exprime
Le fait trembler. Hélas ! sa crainte est légitime,
J'or peu de la vertu qu'il se soit écarté.
3 2 5 6, je distingue les villes,
Et je les rends de sûrs azyles.

1 4 6 & 7, instruments d'Apollon;

On m'entend retentir dans le sacré vallon.

Mais c'est assez, Lecteur! te donner de l'ouvrage,

Tu me possèdes, songe à me mettre en usage.



A MM. LES EDITEURS.

MESSIEURS! Sans être *Oedipe*, on devine aisément que le mot du Logogriphe du mois de Mars est *Charnier*; mot où se trouvent, *Char, cri, crâne, cire; rien, arc, Arie, cane, ane, arche, air, haine, racine, Racine, Rhin, hier*. Souffrez pourtant, Messieurs, qu'on vous prie de ne pas augmenter la difficulté de vos Logogripes par des fautes d'impression; car à la ligne 13, il falloit 6 au-lieu de 5, & à la ligne 3 de la page suivante on trouve, selon vos chiffres, *Cain*, dont sans doute vous ne voulez pas faire le nom d'une *fidèle & courageuse épouse*; titres qui conviennent si éminemment à *Arie*, cette illustre Romaine, épouse de *Poetus*, à l'honneur de laquelle **MARTIAL** a fait cette belle Epigramme :

518 JOURNAL HELVETIQUE

*Retirant le poignard tout fumant de son sein,
Et l'offrant à Poetus: Cher époux, dit Arie,
Je ne sens aucun mal de ce coup de ma main,
Mais je meurs de celui qui va t'ôter la vie.*

V O U S nous permettez fans doute encore, Messieurs, de ne pas nous en rapporter à votre Logogriphe sur notre état futur, & de nous attendre, après la mort, à quelque chose de meilleur que le *rien* ou le *neant*; souhaitant de vous être encore alors, comme à présent, bons amis & serviteurs, très reconnoissans pour vos bons Journaux, dont nous venons de lire le dernier avec un vrai plaisir.



AVRIL 1770.

519



IV. PARTIE.

LE
NOUVELLISTE
SUISSE,

OU
ANNALES POLITIQUES
DE L'EUROPE.

ITALIE.

ROME. Le S. Père vient d'obtenir de la République de Venise ce qu'elle avoit long - tems refusé à ses prédécesseurs, en permettant qu'un Agent de la Cour de Rome puisse résider auprès d'elle sous le titre de *Consul Apostolique*, & M. Augustin del Benos est nommé pour aller remplir ce poste.

LES Jésuites du Séminaire & des écoles de Frescati en ont été expulsés en vertu d'un Bref du S. Père, qui supprime tous les privilèges que ses prédécesseurs avoient accordés au Général de la Société par rapport à l'érection de ce Séminaire & de ces écoles.

ON assure que tous les différens entre la Cour de Rome & celle de Lisbonne sont terminés, & l'on en tire un augure favorable pour ceux qui subsistent encore relativement à diverses Cours Catholiques, & en particulier à celles de Madrid & de Naples. Le Cardinal de Solis est attendu dans cette capitale pour y résider en qualité de Protecteur de l'Espagne.

ON écrit de Venise, que la Cour de Pétersbourg continue à faire remettre à divers Négocians des sommes considérables pour le service de la flotte Russe dans la Méditerranée, dont plusieurs vaisseaux sont arrivés à la rade de Livourne. On assure même que d'autres, en grand nombre, commandés pour la plupart par des officiers Anglois, se sont déjà avancés jusques à Malthe, où la Régence leur a fait fournir des vivres. Divers Officiers-généraux & autres Seigneurs Russes sont arrivés à Pise & vont se rendre à Livourne pour s'embarquer sur un des vaisseaux de leur

nation qui s'y trouvent. Celui qui avoit se'aché dans le port de Corfou, en est reparti & a continué sa route pour l'Archipel. On assure que les habitans de Salonichi ont proposé aux Russes, de se joindre à eux, pour agir contre les Turcs, moyennant qu'on leur donne un Commandant & quelques troupes de cette nation pour les protéger; ce qui leur a été accordé. En général, tous les Grecs soumis à la domination Ottomane, font leurs efforts en divers lieux pour procurer une révolution qui les en affranchisse. Ceux qui obéissent à la République de Venise, voyent avec regret le parti qu'elle a pris d'observer une exacte neutralité dans cette guerre; quoiqu'elle ait été, à ce que l'on prétend, sommée par la Porte, de se déclarer pour l'un ou pour l'autre des deux partis. En attendant, les Venitiens renforcent leur marine, & ont fait lancer à l'eau deux vaisseaux de guerre & trois frégates. Il est confirmé, que deux vaisseaux Russes ont fourni aux Grecs de la Morée une quantité considérable de poudre, de plomb, d'armes blanches & d'armes à feu. Une frégate de la flotte de cette nation, qui avoit beaucoup souffert d'une tempête à la rade de Livourne, a été remise à flot & chargée de vivres. Deux autres vaisseaux

de la même flotte, étant entrés dans le port d'Ancone, ont demandé & obtenu sans délai les vivres & les provisions dont ils avoient besoin. Les avis les plus récents annoncent, que la première division de la flotte Russe s'est emparée, des ports de Modon & de Corow dans la Morée, l'un & l'autre fortifiés, & que les habitans de cette province cherchent à se joindre aux Monténégrins,

ON a appris par des lettres de Gibraltar, que la garnison d'Oran, place forte située en Afrique & qui appartient aux Espagnols, incommodée par les fréquentes courses des Mores, avoit fait une sortie sur eux & leur avoit enlevé 18 chameaux, & que les Mores étant revenus au nombre de 3000 h. infanterie & Cavalerie, s'étoient mis en devoir d'attaquer la forteresse, mais qu'ils avoient été repoussés avec perte. On craint les suites de cette affaire.

A N G L E T E R R E

LONDRES. Le Comité général établi par la Chambre des Communes, pour examiner la question concernant l'exercice de son pouvoir judiciaire en fait d'élections, a fait son rapport qui s'est trouvé confor-

me à la dernière décision de la Chambre, & qui a été approuvé définitivement à la pluralité des suffrages. Le Lord Sandwich, dans un discours prononcé en présence de la Chambre-Haute, a prouvé par divers exemples, que dans des cas de cette nature, celle des Communes avoit constamment décidé sans avoir eu besoin du concours de l'autre.

LES affaires, concernant les Colonies Angloises en Amérique, ne sont point encore décidées. Le Ministère seroit disposé à leur accorder quelques concessions; mais la difficulté consiste à déterminer les restrictions propres à assurer leur dépendance de la Métropole. Le Roi doit avoir déclaré à ce sujet, qu'il convient de maintenir la dignité du Gouvernement avec fermeté & modération, sans avoir égard aux offenses passées. Le parti de l'opposition insiste sur la révocation de tous les actes de taxation sur les Colonies, & les Agens de celles-ci semblent par leurs sollicitations réitérées, menacer, qu'au cas de refus, elles sont décidées à transporter leur commerce dans des pays indépendans de l'Angleterre. Ils ont même demandé ouvertement la permission, de pouvoir commercer en droiture dans les quatre parties du monde. La Chambre des Communes a fait la lec-

§24 JOURNAL HELVÉTIQUE

ture d'un Bill, qui révoque toutes les taxes mises sur les Colonies Américaines, excepté l'impôt sur le thé, qui est l'article le moins onéreux.

Le Commun Conseil de la Cité de Londres a été assemblé le 5 Mars à Guildhall. Le Concours y a été très nombreux, tout s'est passé dans l'ordre, & il a arrêté que l'on feroit de nouvelles & très sérieuses remontrances au Roi sur les affaires présentes, en vue d'obtenir le redressement des griefs de la nation. Ces remontrances furent présentées au Roi dans une audience solennelle en présence des Ministres & des Pairs du Royaume, par le Maire de Londres à la tête de plusieurs Aldermans, démarche inouïe & sans exemple, dont le but principal est de demander la dissolution du Parlement actuel & l'éloignement des mauvais Ministres. La réponse du Roi n'a été rien moins que favorable, & la Chambre des Communes en a fait remercier Sa Majesté. La ville de Westmunster se propose de suivre l'exemple de celle de Londres.

DEUX vaisseaux Anglois, revenus depuis peu de la Baye de Honduras, avec un chargement de bois de Campêche, ont porté plainte des insultes qui leur ont été faites par les Espagnols, malgré le droit
qui

qui résulte en faveur des Anglois du dernier traité, relativement à la coupe de ce bois. Le Ministère Britannique paroît concevoir quelque ombrage des nombreux armemens que fait la Cour de Madrid, & qui sont destinés en partie pour l'Amérique. On a reçu des nouvelles peu satisfaisantes de l'Ambassadeur d'Angleterre auprès de la Porte, à l'égard duquel le Divan se refroidit à mesure qu'il se persuade que l'on favorise les entreprises des Russes dans la Méditerranée.

IL a été proposé dans la Chambre Haute, de supplier le Roi de prendre des arrangemens pour augmenter le nombre des matelots, vû les apparences d'une guerre prochaine. On déclama à ce sujet contre le Ministère, relativement à la conquête de l'isle de Corse par la France. Mais l'examen de cette proposition fut renvoyé à un autre tems.

LA Cour de Versailles n'a encore fait aucune réponse au sujet des Billets du Canada; ce qui donne lieu à la continuation des murmures de ceux qui en sont porteurs.

FRANCE

PARIS. Il a été arrêté au Bureau de
M m

la Guerre, que toutes les troupes porteront désormais des casques au lieu des chapeaux. Ces casques seront de cuir bouilli, à l'épreuve de l'arme blanche & des coups de feu.

PAR l'arrivée du vaisseau le Sphinx au port de l'Orient, on a eu copie des lettres patentes du Roi, portant règlement pour les obligations contractées dans les îles de France & de Bourbon, & par lesquelles les Conseils Supérieurs de ces îles sont autorisés à réduire tant ces obligations que les engagements contractés au profit de la Compagnie des Indes, sur quoi l'Administration actuelle & les Députés de cette Compagnie se proposent de faire de fortes remontrances à Sa Majesté.

Les affaires de finances continuent à occuper assiduellement le Ministère. Un nouvel édit du Roi fixe le denier de la constitution de rente, au denier 20 du capital tel qu'il existoit au mois de Juin 1766, sans cependant rien innover aux contrats de constitution & autres actes faits depuis lors jusqu'à présent.

QUATRE nouveaux édits du Roi ont été lus le 2 Mars en Parlement, toutes les Chambres assemblées. Ils ont pour objet, une augmentation de finances à payer par les Secrétaires du Roi, du grand & du pe-

petit Collège; de même une augmentation de gages par tous ceux qui en ont payé en 1745 & 1758; de toutes lesquelles sommes S. M. fera la rente au 5 pour 100, Le 4me. édit enfin porte création de rentes sur PHôtel-de-Ville, jusques au capital de 160 millions, au 4 pour 100, moitié en argent comptant & moitié en effets réduits au 2½ pour 100, par les précédens arrêts du Conseil. Le Parlement a arrêté, qu'il seroit fait des remontrances au Roi sur tous ces objets. Elles furent présentées à S. M. le 13me. Elle y répondit d'une manière très flatteuse, exigeant toujours cependant que les édits fussent promptement enregistrés; ce qui a été effectué après bien des débats & avec certaines restrictions.

LE Ministère a fait partir des sommes considérables en or & en argent pour la Hollande & autres pays étrangers, pour satisfaire aux engagemens contractés au nom du Roi par les Banquiers de la Cour, & retirer les effets de crédit qui se trouveroient entre les mains de leurs Correspondans. On réforme aussi à la Cour divers objets susceptibles d'économie.

LE Parlement de Bretagne vient de rendre trois arrêts: Le 1r. décrete de prise-de-corps trois ci-devant Jésuites, accusés d'avoir voulu empoisonner M. de la Cha-

lotais. Le 2d. bannit à perpétuité de la province tous ceux qui, y étant nés, ne prêteront pas dans huit jours le serment qui leur sera présenté. Le 3e. ordonne à tous ceux qui n'en font pas originaires, d'en sortir incessamment & de n'y plus paroître. Mais ces trois arrêts ont été cassés par le Conseil du Roi, avec défense de leur donner aucun effet.

H O L L A N D E.

LA HAYE. On va travailler incessamment à l'exécution d'un plan approuvé par LL. HH. PP. pour pratiquer une digue entre Gravesendé & Munster, dans la vue de mettre la province de Hollande à l'abri des inondations dont elle est menacée, près de la Brille.

LE Dey de Tripoli a porté des plaintes aux Etats-Généraux, de ce que le Capitaine du vaisseau, qui a ramené son Ministre, a retenu sur son bord deux Esclaves Chrétiens, qui s'y étoient sauvés à la nage. La conduite du Capitaine a été approuvée comme étant conforme au dernier traité; cependant il a été ordonné au Consul Hollandois de payer 150 sequins pour la rançon de ces deux Esclaves, qui seront rendus au Grand Maître de l'Ordre de

Malte, dont ils font les fujets. On a en même tems déclaré au Dey, que LL. HH. PP. n'admettront dans la fuite aucun Ambassadeur de Tripoli, qu'après qu'Elles auront agréé l'envoi.

ON parle d'une négociation entre la Cour de Vienne & Sa Majesté le Roi de Prusse, touchant le Comté de Glatz.

ON écrit de Ratisbonne, que la Commission Impériale, concernant les différens entre l'Electeur Palatin & la ville d'Aix-la-Chapelle, a été déferée à S. M. le Roi de Prusse & au Prince Charles de Lorraine, qui ont nommé leurs Ministres pour terminer cette affaire. Le Mandataire de San-Remo a témoigné le desir qu'auroient ses concitoyens de voir régler leurs différens avec la République de Gènes, par l'Empereur & le Roi de France.

ALLEMAGNE.

V IENNE. Le Gouvernement, après avoir pourvu à la subsistance des femmes & des enfans de soldats, qui, à raison de quelques défauts corporels, sont hors d'état de gagner leur vie, vient de faire divers réglemens, par l'effet desquels les soldats pourront ajouter au produit de leur paye journalière, en travaillant dans des

manufactures, à des métiers ou à l'agriculture. Ceux des enfans de soldats des deux sexes, sains & bien constitués, seront élevés convenablement aux frais des fondations établies dans cette vue.

L'ARME'E Impériale se trouve actuellement forte de 145,000 hommes. On assure, que l'envoi d'un Ministre de la Porte à la Cour de Vienne est décidé, & qu'on lui prépare un logement dans la Léopoldstadt.

P O L O G N E

VARSOVIE. Un Courrier dépêché par le Général Romanzow a apporté au Prince Wolkonski la nouvelle, que le 29 Janvier le Général Stoffeln avoit défait un corps de 12,000 Turcs, dont la cavalerie s'étoit sauvée au-delà de la rivière de Serez, tandis que l'infanterie se retiroit dans le château de Brahilow, qui avoit été sur le champ investi par les vainqueurs, & n'est que médiocrement fortifié. Cet avis a été confirmé par d'autres postérieurement reçus, & qui font monter à un nombre considérable la perte des Turcs dans ce combat. Si l'on en doit croire des lettres de Kaminieck, le château de Brahilow a été emporté d'assaut par les Russes. Il y

En dans cette occasion 1500 Turcs tués & 400 faits prisonniers. Les vainqueurs y ont trouvé 160 pièces de canons, avec une immense quantité de munitions & de vivres, & font par cette dernière conquête paisibles possesseurs de la Moldavie & de la Valaquie, à mesure qu'ils ont coupé aux Turcs toute communication par terre avec Bender.

Il n'est pas moins constaté, que les Confédérés ont perdu la plupart de leurs Chefs dans la bataille de Kalisch, dont on a parlé, & cependant ils forment chaque jour de nouvelles entreprises qui perpétuent la guerre dans leur malheureuse patrie. Ayant cependant été informés que le Colonel Dréwitz revenoit de la Grande Pologne, ils ont pris la résolution de se partager en divers pelotons.

La caisse des salines de Wielizka, évaluée à 20,000 florins, a été saisie par les Confédérés, qui ont enlevé aussi au Général Comte Braniki plusieurs canons & un grand nombre de soldats.

La prise de Brahilow se trouve aujourd'hui confirmée avec les détails suivans: Les Turcs se défendirent jusques au 3me. Février. La nuit suivante, la plus grande partie de la garnison s'embarqua sur divers bâtimens pour se sauver au-delà de

Danube, mais le Général Russe prévoyant cette suite, avoit fait pointer quelques pièces de canon sur le rivage, lesquels couvrirent à fond ces bâtimens. La nuit du 4 au 5, les Russes donnèrent l'assaut, se rendirent maîtres de la brèche & de la place; tout le reste de la garnison fut tué ou fait prisonnier, & de même que le Séraquier qui la commandoit. Il s'est trouvé beaucoup d'effets précieux dans cette ville, & on en a conservé les magasins auxquels les Turcs avoient mis le feu. Rien n'empêche maintenant d'entreprendre le siège de Bender, & l'armée que commande le Général Panin, est en pleine marche pour attaquer cette forteresse, de même que celle d'Oczacow.

UN courrier arrivé de l'armée du Comte de Romanzow, annonce une nouvelle victoire remportée le 8e. Février sur les Turcs par le Général de Stoffeln, qui, après la prise de Brahilow, étoit entré dans la Bulgarie, & dont les détachemens s'y sont emparés de plusieurs places.

On écrit de Mitau, que la Noblesse du Duché de Courlande avoit prêté serment de fidélité au nouveau Souverain, avec les cérémonies ordinaires, à l'exception de quelques Gentilshommes de ce pays, qui n'ont pas encore voulu remplir ce devoir.

LES Confédérés viennent encore d'essuyer un désavantage par la prise du château de Srenzck, dans lequel un de leurs partis, commandé par le Maréchal Zaba, s'étoit retiré, & d'où il a été délogé avec perte par le Colonel de Wachtmeister à la tête d'un corps de troupes Russes.

R U S S I E

PETERSBOURG. Il s'est fait une grande promotion dans l'armée Russe, dont les Brigadiers ont été élevés au grade de Général-Major, & divers Officiers subalternes avancés selon leur mérite.

T U R Q U I E

CONSTANTINOPLÉ. On travaille dans l'arsenal avec la plus grande activité à construire divers bâtimens, pour être opposés à la flotte Russe; mais on manque de diverses choses nécessaires pour les équiper, & principalement de matelots. L'éloignement des troupes & les divers désavantages qu'elles ont souffert, donnent lieu à une licence effrénée & à divers désordres commis dans cette capitale de la part de la populace. Le Grand-Visir a été obligé d'abandonner les environs de Silistrie & se

étoit actuellement dans la basse-Bulgarie. Il a donné ordre de réparer les murs d'Andrinople, où un grand nombre d'ouvriers se sont rendus pour cet effet.

Il n'y a pas eu s'en est fallu, que la ville de Smyrne n'ait été la victime d'un projet formé par 40 Turcs, d'égorger tous les Grecs un Dimanche pendant le service divin; mais le Gouverneur a découvert & prévenu à tems cet horrible complot, dont il a fait punir les auteurs.

ON a reçu des lettres d'Erzerum, capitale de la Turcomanie, qui annoncent que cette province n'a plus rien à craindre du Général Tottleben, qui s'étoit joint au Prince Héraclius & aux Géorgiens pour l'attaquer. Ils avoient assiégé d'abord Erivan; mais ils ont été repoussés par les habitans sous la conduite du Bacha de la province, & se sont retirés avec perte dans les montagnes.

S U I S S E.

*Extrait d'une lettre du Château d'ORB
dans le Canton de BERNE,
du 24e. Mars.*

LE 20e. de ce mois, jour de l'équinoxe du printemps, à 4 heures 35 minutes après

midi, l'on éprouva ici un violent tremblement de terre, qui a duré environ 5 secondes. Le tems étoit clair & froid, le vent souffloit foiblement du Nord-Est, & le Baromètre se trouvoit remonté à la hauteur de 24 pouces, 6 lignes & demie. La terre a été agitée par un mouvement de trépidation accompagné d'un grand bruit que caufoient les secouffes & le craquement des édifices qui n'ont été cependant que légèrement endommagés. Les ondulations étoient très promptes & paroissoient suivre la direction du Sud au Nord-Est. Il y a eu une progression dans les secouffes, qui ont fini subitement. L'on a observé encore, que les eaux de quelques fontaines ont été troublées & sont devenues de couleur brune pendant quelques heures, que d'autres ont été absolument tariées, & que le Baromètre est monté de près de 2 lignes. Il y a eu depuis-lors trois autres secouffes, mais plus légères que les précédentes.



.....

.....

.....



T A B L E.

I. PARTIE. *ANNALES Littéraires* de la Suisse.

1. *Essai sur les maladies des gens du monde*, par M. TISSOT. p. 417
2. *Les libertés de l'Eglise Helvétique*, traduit de l'Allemand 439
3. *Tarif du Pays de-Vaud*, par M. J. TRON, 452

II. PARTIE. *ANNALES Littéraires* de l'Europe.

- ALLEMAGNE.** 1. *Histoire de la Bulle in Coena Domini*, pour servir à la décision des différens qui se sont élevés avec la Cour de Rome. 456
2. *Description physique du Globe terrestre*. 471
- FRANCE.** 1. *Les Géorgiques de Virgile*, traduites en vers françois par M. DE LIELE, 472

III. PARTIE. Pièces fugitives.

1. Traduction du Poëme de JEAN PLOKOE, Conseiller de Hollstein, sur les affaires présentes,	479
2. Vers de M. SAURIN à M. DE VOLTAIRE,	485
3. Réponse de M. DE VOLTAIRE,	486
4. La Reine Fantafque, Conte par M. J. J. ROUSSEAU,	488
5. Logogriphe,	519

IV. PARTIE. ANNALES Politiques de l'Europe.

Italie.	519
Angleterre.	522
France.	525
Hollande.	528
Allemagne.	529
Pologne	530
Russie	533
Turquie.	533
Suisse:	534





